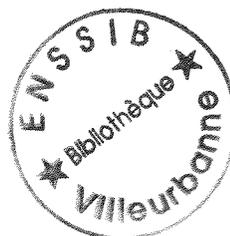


**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE



**Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales, rêves et réalités
Eléments de réflexion**

Jacques VIDAL-NAQUET

**Sous la direction de Bertrand CALENGE,
Institut de formation des bibliothécaires**

Stage effectué du 6 juillet au 23 octobre 1992
Direction du Livre et de la Lecture
sous la direction de Dominique Arot

1992

DCB

39

1992

Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales, rêves et réalités
éléments de réflexion
Jacques Vidal-Naquet

Résumé :

Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales favorisent-ils la réalisation de leurs missions fondamentales ?

L'étude de l'évolution des horaires des centrales des bibliothèques municipales de 1980 à 1991 est suivie d'une réflexion sur la notion d'ouverture. Quels choix de fonctionnement sont faits, par les responsables de bibliothèque (ouverture du dimanche, nocturne, horaire unique, etc.) ; pour quels types de bibliothèque et pour quelle offre ? L'indicateur "heure d'ouverture" est-il pertinent pour l'évaluation des services rendus ?

Descripteurs : horaire, ouverture, statistique, bibliothèque publique, évaluation, France.

The opening hours of the public libraries, dreams and facts
a few consideration
Jacques Vidal-Naquet

Abstract :

do the opening hours of the public libraries give some help to their main aim ?

In this paper the study of the evolution of the opening hours of head public libraries, between 1980 and 1991, is followed by the consideration of the very notion of opening hours. What kind of choices are made by the officials of the libraries (opening on sunday, opening at night time, single opening and closing schedules, etc.) for what kind of libraries and for what kind of supply ?

Keywords : schedule, opening, statistics, public library, evaluation, France.

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur Bertrand Calenge pour avoir accepté de diriger ce mémoire et Dominique Arot pour avoir facilité le déroulement de mon stage à la Direction du Livre et de la Lecture.

Je voudrais aussi remercier les différents responsables de bibliothèques qui ont accepté de répondre à mes questions sans ménager leur temps et leur disponibilité. Ce mémoire leur doit beaucoup.

Sans l'aide, toujours précieuse, d'Aline Lang et de Jean-Philippe Lamy, ce mémoire n'existerait pas, qu'ils en soient, ici, remerciés.

Enfin je tiens à remercier toute l'équipe du Bureau des établissements territoriaux, animée par Sylvie Fayet, pour sa gentillesse et la chaleur de son accueil.

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES, RÊVES ET REALITES Eléments de réflexion

INTRODUCTION

Problématique
Cadre de l'étude

I LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES, 1980-1991 : CONSTANCES ET VARIANCES

- 1 Méthodologie
 - Objectifs*
 - Limites de l'étude*
 - Sources utilisées*
 - Le questionnaire 1991*
 - Les tableaux*
- 2 L'évolution des données entre 1980 et 1991
 - Rappel des conclusions du rapport Vandevoorde (1979)*
 - Les horaires : approche nationale*
 - Les horaires : approche par tranches démographiques*
 - Le cas des bibliothèques municipales classées : un échantillon constant.*
- 3 Aperçu de la situation des horaires d'ouverture dans quelques pays européens

II DE L'HORAIRE VECU A L'HORAIRE REVE : ENQUETE AUPRES DES BIBLIOTHECAIRES

- 1 Méthodologie
 - Objectifs*
 - Les bibliothèques interrogées*
 - Le guide d'entretien*
- 2 A la recherche de l'horaire idéal : atouts et contraintes
 - Le personnel*
 - Les élus*
 - Les contraintes locales et géographiques*
 - Les contraintes socio-économiques*
 - Les contraintes architecturales*
- 3 De la bibliothèque au centre serveur multifonctionnel
 - La bibliothèque*
 - La médiathèque*
 - Le centre serveur multifonctionnel*
- 4 Le nombre ne fait rien à l'affaire ou comment ouvrir autrement.

CONCLUSION

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES, RÊVES ET REALITES

Eléments de reflexion

Introduction

Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle.

*En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, **des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public**,¹ des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance.*

*Charte des bibliothèques, article 4
adoptée par le C.S.B. dans sa séance
du 7 novembre 1991.*

La question des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques en France se pose depuis plusieurs années et est présente dans le discours des professionnels et des différents interlocuteurs en place. Cette question, à première vue limitée, recouvre, en fait, de nombreux problèmes non sans rapport avec les missions fondamentales des bibliothèques.

En 1979 le rapport de Pierre Vandevoorde² fait le bilan de la situation des bibliothèques en France et tente de définir les mesures nécessaires à un nouveau démarrage des bibliothèques en France. L'auteur consacre deux pages au problème des horaires d'ouverture des bibliothèques où il lui semble utile de rappeler que "au même titre que les autres services publics (services sociaux, centres culturels, bureaux de poste ou tout autre service), la bibliothèque publique doit avoir des horaires d'ouverture aussi larges que possible et bien adaptés aux différentes catégories du public, adultes et enfants, ouvriers, employés ou cadres de tous les secteurs de l'activité économique, étudiants, chercheurs, ménagères et personnes âgées, etc".

Le rapport insiste sur la nécessaire adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques à tous les habitants de la ville. Refusant de fixer une norme - les horaires doivent tenir compte des contraintes locales- il avance, néanmoins, comme souhaitable le chiffre de 40h par semaine sur 5 jours 1/2

¹ C'est nous qui soulignons.

² Vandevoorde, Pierre. *Rapport au Premier Ministre : les bibliothèques en France*. Paris : Dalloz, 1982, p.36-39.

et dresse un premier bilan de la situation. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce bilan.

1985, à la veille d'une nouvelle étape de la décentralisation, Jean Gattégno dresse le bilan de son action à la Direction du Livre et de la Lecture. et rappelle que "il importe de développer les bibliothèques qui sont des établissements collectifs de proximité, foyer du livre au sein des collectivités, ainsi que d'améliorer leurs qualités : amélioration de leurs conditions d'accès (signalisation, accueil, **horaires d'ouverture**³, espace...)." ⁴

1989, dans *Objectifs lecture*⁵, Jean Gattégno précise encore que si l'Etat a abandonné, du fait de la décentralisation, son rôle de tutelle, il ne se désintéresse pas pour autant de la lecture et tente dans cet ouvrage de rappeler quels sont les moyens existants permettant d'aller plus loin.

Le propos de cet ouvrage est, en particulier, de donner aux bibliothèques le moyen d'évaluer leur activité. Il s'agit, là, de leur donner des repères : dépenses moyennes, fonctionnement, effectifs, surfaces, **horaires d'ouverture** ⁶...

Sur ce dernier point les auteurs avancent comme un chiffre raisonnable une moyenne horaire de 40 heures par semaine. Ce chiffre, 10 ans après le début de la décentralisation recouvre-t-il une réalité ou bien n'est il qu'un objectif à long terme. De manière générale on pourra s'interroger sur la validité de tels chiffres. Ce sont là des questions que nous nous poserons dans le cours de cette étude.

Rappelons, pour mémoire, qu'en 1990, 57 bibliothèques anglaises sont ouvertes plus de 60h par semaine ⁷ (chiffres en nette diminution en 1992). La bibliothèque de Birmingham est ouverte 63h par semaine, de même que la Mitchell Library à Glasgow. Pour la France, citons le cas des bibliothèques universitaires, qui dans leur rapport de 1989 annoncent une moyenne horaire hebdomadaire d'ouverture entre 45 et 50 heures, soit 9 à 10 heures par jour, du lundi au vendredi.⁸

1989, toujours, Bernard Pingaud⁹ liste les obstacles qui freinent la fréquentation des bibliothèques par les faibles et moyens lecteurs et dont les bibliothécaires n'ont pas toujours conscience. Il cite notamment "le problème

³ C'est nous qui soulignons

⁴ Gattégno, Jean. *Bilan d'une action : la politique culturelle du livre*. In Chartier, R. *Pratique de la lecture*. - Paris : Rivages, 1985.

⁵ France. Ministère de la culture et de la communication. Direction du Livre et de la Lecture. *Objectif lecture : bibliothèques et décentralisation. Réseaux de lecture*. 2e éd. mise à jour. Paris : Ministère de la culture et de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, Direction du Livre et de la Lecture, 1989.

⁶ C'est nous qui soulignons

⁷ *Public Library : statistics 1990-91 : Actuals*. - Statistical Information Service.

⁸ France. Ministère de l'Education nationale. Direction de la programmation et du développement universitaire. *Annuaire des bibliothèques universitaires 1989*. Paris : Ministère de l'Education nationale, 1989, p. 11.

⁹ Pingaud, Bernard. *Le Droit de lire, pour une politique coordonnée du développement de la lecture : rapport à la Direction du Livre et de la Lecture*. Paris : [D.L.L.], 1989, p.57-63.

irritant des horaires d'ouverture". "On s'étonne - dit-il - que les bibliothèques ne soient pas toutes ouvertes le dimanche, comme les musées. Les bibliothécaires - dit-il encore - ne sont pas hostiles par principe à ce système, mais certains pensent que c'est un faux débat et que les horaires actuels ne constituent pas un véritable obstacle à la fréquentation." Ce sont des questions que nous serons amené à aborder dans le cours de ce mémoire.

Les horaires d'ouverture dans un paysage des bibliothèques françaises en mutation.

Quelle est la situation des bibliothèques municipales à cet égard, alors que le paysage des bibliothèques municipales françaises s'est considérablement modifié depuis 10 ans.

Il est nécessaire de rappeler que ce mouvement, comme le signale Anne Marie Bertrand¹⁰, "remonte aux années 1970, avec la mise en oeuvre du programme d'aides incitatives préconisé par le Comité interministériel de 1967". Quelques chiffres permettent de se faire une idée des mutations en cours : si l'on en croit les statistiques de la D.L.L. le nombre de bibliothèques municipales s'accroît de 70 % de 1980 à 1989 (chiffres repris par Anne-Marie Bertrand) ; de 1977 à 1989 la dépense de fonctionnement exprimée en francs par habitant desservi passe de 40,11 F à 84,37 F en 1989. Un chiffre est sans doute le plus frappant, c'est celui du nombre de m² mis en service chaque année : on passe d'une moyenne annuelle de 27 000 m² entre 1977 et 1980 à une moyenne annuelle de 70 000 m² entre 1989 et 1991. Les villes accordent une importance de plus en plus grande au renouveau et à l'extension de leurs bibliothèques.

On voit donc, à l'aide de ces quelques indicateurs - on aurait pu en choisir d'autres -, que pendant la dernière décennie le paysage des bibliothèques françaises s'est considérablement modifié. La bibliothèque fait désormais partie du paysage des villes, elle est un des établissements culturels le plus répandu, fleuron souvent des politiques culturelles de ces dernières.

Pourtant la question de l'accès aux collections se pose ; en effet, celui-ci "n'est possible que pendant l'ouverture de la bibliothèque", évidence sans doute, mais qui semble avoir été sous-estimée si l'on en croit le bilan très négatif mis en avant par Louis Yvert ¹¹. Ce dernier souligne que malgré l'important progrès en matière d'effectifs du personnel, l'accroissement des locaux et des activités d'accueil ou d'animation, l'accroissement de la fréquentation, la moyenne hebdomadaire d'ouverture des bibliothèques n'a pas augmenté de 1980 à 1987.

¹⁰ Bertrand, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales dans les années 80 : un développement spectaculaire, mais inachevé*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 37, n° 4, 1992, p.6-18.

¹¹ Yvert, Louis. *La tâche qui reste à accomplir est immense ou les heures d'ouverture des bibliothèques municipales*. Bulletin d'information de l'A.B.F. n° 151, 2eme trim. 1991, p.15-18.

Des nouveaux bâtiments, de nouveaux services, mais des horaires encore insuffisants.

Certains articles attirent l'attention sur le problème des nouvelles constructions. Comment accepter qu'une bibliothèque, qui a représenté un investissement très lourd pour une commune, ne soit ouverte que très peu d'heures par semaine. Citons les cas de la bibliothèque d'Arles qui, nous dit Françoise Bony dans *Livre -Hebdo*,¹² se voit reprocher d'être "insuffisamment ouverte : seulement 23h30 par semaine", et celui de la bibliothèque Méjane à Aix-en-Provence, ouverte 26 heures par semaine¹³. La question des horaires d'ouverture devient alors un enjeu politique comme ce fut le cas pour la bibliothèque de Nantes qui a pu ouvrir plus après une campagne (presse, pétitions) du public en faveur d'une ouverture plus large¹⁴.

Nous tenterons, dans cette étude de faire le point sur cette question en présentant et analysant dans une perspective dynamique les chiffres en notre possession, notamment pour les années 1980, 1987, 1990 et 1991.

Les horaires d'ouverture : une notion à définir.

Au-delà des chiffres nous voudrions réfléchir sur ce que recouvre la notion d'ouverture en terme d'accueil, d'espace.... Ouvrir plus, mais comment, pour quels services, pour quelle qualité de service, pour quel public.

Jean-Philippe Lamy rappelle que le développement des "Références services" Britanniques trouve en partie "sa justification dans les horaires d'ouverture et les compétences en matière d'accueil du public".¹⁵

Les horaires d'ouverture : pour une évaluation des services rendus.

Quel type d'informations nous révèle l'indicateur heure d'ouverture. Ce critère est il un des critères les plus importants pour l'évaluation de la capacité des bibliothèques à remplir leur mission comme le suggère tant Anne-Marie Bertrand¹⁶ que Louis Yvert.

¹² Bony, Françoise. *Arles : 4000 m2 au coeur de la vieille ville*. Livre-Hebdo, n° 20, 15.05.1992, p.48-49.

¹³ Bony, Françoise. *Avignon, Aix-en-Provence, Nîmes valent le détour*. Livre-Hebdo, n° 20, 15.05.1992, p. 49-55.

¹⁴ Comprà, Jérôme. *Dossier Médiathèques : nouvelles missions pour les bibliothécaires*. La Gazette des communes, des départements et des régions, n° 1127/29, 29 juillet 1991, p. 16-20.

¹⁵ Lamy, Jean-Philippe. *Pour de nouveaux services dans les bibliothèques publiques*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 37, n° 6, 1992 (à paraître)..

¹⁶ Bertrand, Anne-Marie. *Evaluation*. Interlignes, n° 19, 1991, p. 3-4

Les modalités d'intervention de l'Etat

Face à une crise financière latente des communes et à une insuffisance des budgets de fonctionnement des bibliothèques, par rapport au budget d'investissement, quels peuvent être les moyens d'intervention de l'Etat ? La procédure du concours particulier, mise en place en 1986 et sa division en deux parts, une consacrée au fonctionnement, l'autre à l'investissement, répond-elle aux besoins actuels des bibliothèques ? Dans un bilan sur le concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, Claudine Belayche et Hugues Vanbesien s'interrogent sur la nécessité de rééquilibrer les deux parts du concours particulier en accroissant la masse totale de la 1^{re} part. Les auteurs se posent la question suivante : "les moyens de fonctionnement (personnel, acquisitions de documents, **horaires d'ouverture** ¹⁷) suivent-ils assez les dépenses consenties pour l'investissement dans un équipement moderne ? L'aide de l'Etat ne doit-elle pas mieux accompagner l'effort des communes pour améliorer le fonctionnement courant ?"¹⁸

Le cadre de l'étude.

Cette étude prend place dans le cadre du plan évaluation mis en oeuvre par la Direction du Livre et de la Lecture.

Rappelons que la D.L.L. a été créée le 23 décembre 1975 afin de regrouper des fonctions assurées précédemment par trois ministères : lecture publique (secrétariat d'Etat aux universités), édition (ministère de l'Industrie), fonds culturel du livre (ministère des Affaires étrangères). La D.L.L. élabore et met en oeuvre la politique de l'Etat dans le domaine du livre et de la lecture publique.

Depuis la décentralisation, l'action du ministère de la Culture en direction des bibliothèques municipales consiste essentiellement en l'exercice d'un contrôle technique (loi du 22 juillet 1983, décret du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales) et en l'apport d'une aide technique et financière. Le contrôle technique se traduit par la collecte de statistiques, puis par leur exploitation dans un but de conseil et d'évaluation.

Depuis 1989, la D.L.L. tente de définir des outils de réflexion et d'intervention sur l'évaluation des bibliothèques¹⁹. Un groupe de travail réunissant des personnalités extérieures et des agents de la D.L.L. s'est réuni

¹⁷ C'est nous qui soulignons.

¹⁸ Belayche, Claudine ; Vanbesien, Hugues. *Le Concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales : éléments de bilan et perspectives, document de travail pour la réunion du 26 avril 1990*. Document interne D.L.L.

¹⁹ *La politique d'évaluation de la Direction du Livre et de la Lecture : [entretien avec Dominique Arot]*. Interligne n° 24, 1991, p. 13-15.

afin de réfléchir sur le type de données à collecter, sur les différents questionnaires à mettre en place.

Une première étape a consisté à dresser un inventaire aussi exhaustif que possible des bibliothèques publiques. Une certaine imprécision dans la définition du terme Bibliothèque municipale - il n'existe pas de définition réglementaire - expliquait des chiffres souvent contradictoires entre les différents interlocuteurs.

Le préalable à tout recensement est la refonte du formulaire statistique. Une démarche progressive a été mise en place. Un formulaire simplifié (4 pages), pouvant être envoyé à toutes les communes, a donc remplacé l'ancien formulaire de 15 pages. Ces questionnaires, qui relèvent des obligations de l'Etat, seront complétés par des questionnaires spécifiques sur des questions ne concernant pas l'ensemble des bibliothèques ; informatisation, fonds patrimoniaux, documents sonores, vidéo, autres documents, annexes et bibliobus, formation, prêt entre bibliothèques. Nous donnons, à titre d'exemple, en annexe 1, 2 et 3 un exemplaire du rapport annuel 1991, un exemplaire du questionnaire informatique ainsi que la lettre d'accompagnement du rapport annuel précisant les objectifs de ce dernier. Ces enquêtes seront à périodicité variable. Ces modifications reposent sur une volonté d'aider l'ensemble des bibliothèques à intégrer la démarche d'évaluation en ne collectant que des indicateurs essentiels.

Par ailleurs cette simplification permettra une publication plus rapide et plus diversifiée des résultats obtenus. Ces questionnaires sont tous présentés sous une même ligne graphique afin d'en rendre l'utilisation plus simple.

Parallèlement, des enquêtes qualitatives, plus lourdes, seront menées sur des questions difficilement analysables en chiffres telle que l'animation.

La D.L.L. affiche une volonté de ne pas séparer la collecte des données de leur publication ; c'est pourquoi un programme d'édition est mis en place qui prévoit entre autres le réédition de la *Bibliothèque dans la ville* avec les éditions du Moniteur, un atlas de la lecture, *Livres en cartes*....

D'autres études seront publiées sur la place du livre en milieu rural, sur les délocalisations universitaires, et sur l'évaluation des collections.

Enfin des études ponctuelles seront confiées à des étudiants de l'E.N.S.S.I.B. (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) telles que celle que nous nous proposons de faire sur les horaires des bibliothèques municipales.

Nous tenterons dans une première partie de faire un bilan de la situation des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales entre 1980 et 1991.

Dans une deuxième partie nous réfléchirons sur la notion d'heure d'ouverture et ce qu'elle recouvre en terme de choix politiques, de services rendus.. Cette partie sera réalisée à l'aide d'une série d'entretiens avec des responsables de bibliothèques.

Enfin, pour conclure, nous tenterons de dégager quelques perspectives de recherches, notamment sur la question des horaires d'ouverture comme indicateur pouvant servir à l'évaluation du fonctionnement et de la gestion d'une bibliothèque publique.

Nous avons bien conscience, en initiant cette étude, qu'il est difficile, dans le cadre de ce mémoire, de traiter de tous les aspects et problèmes soulevés par cette question des horaires d'ouverture des bibliothèques, qui est, en fait, le reflet des modes d'appréhension des missions fondamentales des bibliothèques. C'est pourquoi, nous n'avons, ici, que le souhait de poser une problématique, sans chercher nécessairement à trouver les solutions.

I Les horaires des bibliothèques : 1980-1991 : constances et variances

1 Méthodologie

Objectifs

Nous voudrions, après avoir fixé les limites de cette étude, analyser les données en notre possession, tant en terme de moyennes qu'en terme de répartition à l'intérieur de différentes tranches démographiques ; tout en ne perdant pas de vue les différents indicateurs nationaux : surfaces, prêts...

Limites de l'étude

Nous ne nous intéresserons, dans cette étude, qu'aux seules bibliothèques centrales. Nous ne mésestimons pas, bien évidemment, le cas des annexes de quartier, qui jouent un rôle essentiel pour la diffusion de la lecture, en tant qu'équipement de proximité. La situation, en terme d'horaires d'ouverture, est sans doute particulièrement préoccupante dans ces établissements si l'on en croit les premières conclusions du rapport Vandevoorde et une première approche de la question faite lors d'entretiens avec quelques responsables de bibliothèque. Cependant nous ne disposons pas, et notamment pour les années 1990 et 1991, de chiffres sur cette question. La D.L.L. n'a publié des données concernant les horaires des annexes que dans ses trois éditions triennales (1980, 1983, 1987) et uniquement pour les villes de plus de 10 000 habitants, sans aucun tableau récapitulatif. Par la suite, si ces données ont été recueillies, elles n'ont pas été exploitées.

La question des annexes de quartier fera, par ailleurs, l'objet d'une enquête complémentaire de la D.L.L. C'est donc, pour cette raison et afin de garder des limites raisonnables à cette étude, que nous avons décidé de ne pas traiter cette question.

Une deuxième limite à cette étude doit être signalée. Paris ne disposant pas de bibliothèque centrale, nous n'avons donc pas étudié ce cas. Il faut néanmoins rappeler que la Bibliothèque publique d'information joue, en grande partie, ce rôle, tout en n'étant qu'une bibliothèque de consultation sur place. Notons que la B.P.I. est ouverte 64 heures par semaines, 6 jours par semaine.

Une troisième limite a été donnée à cette étude, c'est une limite de temps. La période étudiée, va de 1980 à 1991. Cette période correspond d'une part à l'essor des bibliothèques publiques (au sens restrictif de bibliothèque municipale de lecture publique), d'autre part à la mise en place

de la décentralisation et notamment la mise en place de la procédure du concours particulier, au sein de la dotation générale de décentralisation.

Une quatrième limite doit être donnée : nous n'étudions pas la question de l'accueil des classes et publics spécifiques, dont on peut dire qu'il s'agit d'une forme d'ouverture. Cette question devrait faire l'objet d'une étude ultérieure.

Sources utilisées

Nous avons réuni les données que nous exploitons à partir de plusieurs sources, toutes localisées au bureau des établissements territoriaux de la D.L.L.

Pour les chiffres concernant l'année 1980, nous avons eu recours aux Statistiques des bibliothèques municipales : 1980, pour les bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants et à des documents internes de la D.L.L., pour les autres villes (documents non publiés).

Pour les années 1987 et 1990, nous avons eu recours à la base de données interne au bureau des établissements territoriaux qui est alimentée par les rapports annuels des bibliothèques municipales (obligation liée au contrôle technique de l'Etat).

Pour l'année 1991, nous avons constitué une base de données comprenant les champs suivants : type de bibliothèques, département, n° INSEE, Région, population, ville, nombre de jours d'ouverture par semaine, nombre d'heures d'ouverture par semaine, nombre de jours d'ouverture par an, nombre d'heure d'ouverture par an. Cette base a été alimentée par les rapports annuels 1991, au fur et à mesure de leur arrivée. Ces chiffres seront utilisés pour vérifier les tendances identifiées pour les années précédentes.

Le questionnaire 1991 (cf. annexe 1)

Le rapport annuel 1991, questionnaire simplifié en quatre pages, comporte onze rubriques : éléments financiers, locaux et véhicules, collection et circulation des documents, périodiques, ouverture de la centrale à tous les publics, emprunteurs inscrits, prêt aux collectivités, prêt entre bibliothèques, informatisation, participation au réseau de prêt de la B.C.P., personnel et formations et formations suivies par ce personnel, formations dispensées par la bibliothèque.

La rubrique n° 5, consacrée à l'ouverture de la centrale à tous les publics (hors accueil de classes ou publics spécifiques), regroupe quatre questions :

Jours par semaine
Heures par semaine
Jours effectifs dans l'année
Heures dans l'année.

Seules, les deux premières questions étaient proposées dans les anciens formulaires. Les deux dernières questions avaient pour objectif de cerner l'ouverture réelle des bibliothèques, en tenant compte des jours de fermeture de la bibliothèque. En effet, 50 heures hebdomadaires d'ouverture n'ont pas grand sens, si la bibliothèque est fermée trois mois dans l'année.

Dans l'ensemble, ces deux dernières questions semblent avoir été mal comprises ou mal acceptées par les responsables de bibliothèques. Nombre de rapports (près de 20 % des questionnaires ne répondent pas à cette question ²⁰) omettent ces questions ou se contentent de multiplier par 52 semaines les chiffres précédents. Dans de nombreux cas, nous avons eu des chiffres manifestement erronés. Il serait pourtant intéressant de connaître le nombre de jours de fermeture par an (jours fériés, fermeture annuelle...).

Les données étudiées, ici, devront donc être interprétées avec la plus grande prudence, l'échantillon étant plus réduit et sujet à caution. Il serait, donc, souhaitable que dans le futur cette rubrique soit accompagnée d'une notice explicative, afin d'éviter toute ambiguïté.

Approche d'une définition de la bibliothèque publique

Avant d'aller plus loin, il nous semble nécessaire de poser le problème de la définition de la bibliothèque municipale. Rappelons qu'il n'existe aucune définition réglementaire d'une bibliothèque publique. La diversité des approches explique les chiffres souvent contradictoires avancés dans les différentes sources, quant au nombre de bibliothèques. Sous le vocable bibliothèque municipale se cachent des réalités fort différentes qui devraient être prises en compte dans l'élaboration des chiffres.

Dans son article 23, la charte des bibliothèques (adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques dans sa séance du 7 novembre 1991) définit la bibliothèque publique par la coexistence de trois critères :

a) constitution d'une collection régulièrement renouvelée de documents **accessible**²¹ au public.

²⁰ Au 28 09 92, 1325 rapports répondaient à la question n° 1, 1344 à la question n° 2, 1108 à la question n° 3 et 1090 à la question n° 4.

²¹ C'est nous qui soulignons.

b) nomination d'un personnel qualifié, soit recruté conformément au statut de la fonction publique, soit, dans le cas de recours à un personnel volontaire non rétribué, formé et encadré par ce personnel.

c) l'aménagement et l'entretien de locaux publics ou ayant l'agrément des pouvoirs publics.

Dans son formulaire pour le rapport annuel pour les bibliothèques départementales de prêt la D.L.L. définit une bibliothèque comme un service disposant d'un local, d'un agent qualifié rémunéré sur un emploi spécifique et d'un budget d'acquisition. Elle précise que dans les cas des *bibliothèques relais*, l'agent qualifié est bénévole ou sur un emploi non spécifique (secrétaire de mairie, agent de service,...). Elle nomme *antenne* une bibliothèque à laquelle manquent un, deux, voire les trois éléments constitutifs d'une bibliothèque (local, agent qualifié, budget d'acquisition).

Dans l'avenir, la D.L.L. devrait tenir compte de ces différentes définitions pour la publication de ses résultats et avoir ainsi une connaissance plus fine du réseau national.

Dans les faits, ces définitions sont souvent difficiles à mettre en oeuvre, ce qui rend très délicate l'interprétation des chiffres que nous possédons. Ne devrait-on pas intégrer dans la définition d'une bibliothèque le nombre d'heures d'ouverture, c'est une question que l'on peut se poser.

Précisons que dans l'impossibilité où nous sommes de connaître le nombre précis de bibliothèques existantes, nous nous référerons toujours pour le nombre de bibliothèques prises en compte au nombre de rapports annuels renvoyés à la D.L.L.

Les tableaux

Afin d'analyser les évolutions en cours, nous avons réalisé plusieurs tableaux, tant sur les moyennes horaires que sur les écarts constatés ; les moyennes, en effet, cachent des disparités très grandes.

L'échantillon analysé correspond à chaque fois aux bibliothèques existantes et ayant renvoyé leur rapport annuel pour l'année de référence. L'échantillon n'est donc pas constant, ce qui aurait été difficile, étant donné le grand nombre de créations pendant la période concernée (+ 59 % de rapports entre 1980 et 1990).

Cependant nous analyserons séparément le cas des bibliothèques municipales classées qui, elles, constituent un échantillon stable.

Nous avons ordonné les résultats, selon des tranches démographiques. On ne peut comparer les bibliothèques de villes ayant des populations totalement différentes. Par rapport aux tranches utilisées dans les statistiques D.L.L., nous avons rajouté une tranche pour les villes de moins de 2 000 habitants qui - il faut le rappeler - sont au nombre de 32 161 soit 88 % des villes²². Cette tranche, qui sera désormais prise en compte dans les

²²INSEE. Annuaire statistique de la France. 1989, p.13.

statistiques de la D.L.L., représente un cas particulier qui doit être analysé séparément.

Enfin, il est utile de préciser que nous n'avons pris en compte les chiffres que nous avons (nombre d'heures d'ouverture par semaine, nombre de jours d'ouverture par semaine) seulement si nous avons une réponse pour les deux questions.

La D.L.L., dans les statistiques triennales publie séparément les chiffres concernant les villes nouvelles ; dans un souci de simplification, nous les avons intégrés dans leur tranche démographique respective.

tableau n° 1 Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales : 1980.

Villes	Nombre de B.M.	Total Jours	Moyenne jours	Total heures	Moyenne heures
Total	907	3935	4,33	19 984	22h 03
> 300 000	4	21	5,25	206	51h 30
100 000/300 000	34	182	5,35	1364	40h 06
50 000/100 000	71	381	5,36	2435	34h 17
20 000/50 000	249	1215	4,87	6787	27h 15
10 000/20 000	241	1076	4,46	5197	21h 33
5 000/10 000	199	686	3,44	2684	13h 28
< 5 000 ²³	109	374	3,43	1311	12h 01

tableau n° 2 Les horaires d'ouverture des bibliothèques : 1987

Villes Nombre d'hab.	Nombre de B.M.	Total Jours	Moyenne jours	Total heures	Moyenne heures
Total	1305	5742	4,40	27 402	20h 59
> 300 000	4	21	5,25	207	51h 45
100 000/300 000	31	162	5,22	1208	38h 58
50 000/100 000	69	357	5,17	2329	33h 45
20 000/50 000	260	1271	4,88	7024	27h 09
10 000/20 000	296	1408	4,75	6972	23h 33
5 000/10 000	319	1356	4,25	5854	18h 21
2 000/5 000 ²⁴	241	880	3,65	3075	12h 45
<2 000	85	287	3,37	733	8h 37

²³ Pour le tableau 1980 nous n'avons pas la possibilité technique d'isoler les chiffres pour les villes de moins de 2 000 habitants ; c'est pourquoi nous donnons en note, pour tous les tableaux, les données pour les villes de moins de 5 000 habitants.

²⁴ Pour les villes < 5000 habitants (326), la moyenne horaire est de 11h 40.

tableau n° 3 Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales : 1990

Villes Nombre d'hab.	Nombre de B.M.	Total Jours	Moyenne jours	Total heures	Moyenne heures
Total	1554	6699	4,31	31304	20h 08
> 300 000	4	21	5,25	207	51h45
100 000/300 000	34	179	5,26	1374	40h 24
50 000/100 000	65	333	5,12	2116	32h33
20 000/50 000	257	1249	4,85	6878	26h45
10 000/20 000	328	1567	4,77	7961	24h16
5 000/10 000	364	1610	4,42	6854	18h 49
2 000/5 000 ²⁵	369	1341	3,63	4719	12h46
<2 000	132	393	2,97	1156	8h45

tableau n° 4 Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales : 1991

Villes Nombre d'hab.	Nombre de B.M.	Total Jours	Moyenne jours	Total heures	Moyenne heures
Total	1321	5681	4,30	26538,5	20h 04
> 300 000	4	21	5,25	207	51h 45
100 000/300 000	33	174	5,29	1285	38h 55
50 000/100 000	53	272	5,13	1687,5	31h 50
20 000/50 000	227	1100	4,85	6047	26h 38
10 000/20 000	278	1321	4,75	6712,5	24h 09
5 000/10 000	311	1369	4,40	5893,5	18h 57
2 000/5 000	302	1097	3,63	3789	12h 33
<2 000 ²⁶	113	327	2,89	926	8h 11

²⁵ Pour les villes < à 5000 habitants (501), la moyenne horaire est de 11h 43.

²⁶ Pour les villes de moins de 5000 habitants la moyenne horaire est de 11h 43.

tableau n° 5 Heures d'ouverture des bibliothèques par tranches horaires : 1987

Villes	Nb B.M.	<10h	>=10h <20h	>=20h <30h	>=30h <40h	>=40h <50h	>=50h
Total	1306	198	389	453	203	52	11
> 300 000	4	0	0	0	0	2	2
100 000/300 000	31	0	0	1	16	12	2
50 000/100 000	69	0	0	24	30	10	5
20 000/50 000	260	2	29	141	74	14	0
10 000/20 000	296	8	79	150	52	7	0
5 000/10 000	319	35	151	108	18	6	1
2 000/5 000	241	92	110	28	10	1	0
<2 000	85	61	20	1	3	0	0

tableau n° 6 Nombre de jours d'ouverture des bibliothèques municipales : 1987

Villes	NB B.M.	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
Total	1305	11	83	190	306	549	165	1
> 300 000	4	0	0	0	0	3	1	0
100 000/300 000	31	0	0	0	0	24	19	0
50 000/100 000	70	0	0	0	5	48	27	0
20 000/50 000	260	0	2	5	62	147	49	0
10 000/20 000	296	0	4	17	75	151	44	0
5 000/10 000	319	2	19	54	94	122	17	1
2 000/5 000	241	4	36	84	52	46	7	0
<2 000	85	5	22	30	18	8	1	0

tableau n° 7 Heures d'ouverture des bibliothèques par tranches horaires : 1990

Villes	Nb B.M.	<10h	>=10h <20h	>=20h <30h	>=30h <40h	>=40h <50h	>=50h
Total	1553	289	451	521	231	53	8
> 300 000	4	0	0	0	0	2	2
100 000/300 000	34	0	0	1	14	14	5
50 000/100 000	65	0	0	20	36	9	0
20 000/50 000	257	1	25	148	72	11	0
10 000/20 000	328	6	70	180	64	7	1
5 000/10 000	364	38	170	126	24	6	0
2 000/5 000	369	148	161	39	19	2	0
<2 000	132	96	25	7	2	2	0

tableau n° 8 Nombre de jours d'ouverture des bibliothèques municipales : 1990

Villes	NB B.M.	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
Total	1553	26	119	217	376	620	192	2
> 300 000	4	0	0	0	0	3	1	0
100 000/300 000	34	0	0	0	1	23	10	0
50 000/100 000	65	0	0	0	7	43	15	0
20 000/50 000	257	0	2	3	64	149	38	1
10 000/20 000	328	0	6	11	85	174	52	0
5 000/10 000	364	1	12	52	112	143	44	0
2 000/5 000	369	11	63	113	78	72	31	1
<2 000	132	14	36	38	29	13	2	0

tableau n° 9 Nombre de jours d'ouverture des bibliothèques municipales : 1991

Villes	Nb B.M.	<10h	>=10h <20h	>=20h <30h	>=30h <40h	>=40h <50h	>=50h
Total	1321	263	407	433	174	41	5
> 300 000	4	0	0	0	0	2	2
100 000/300 000	33	0	0	4	12	14	3
50 000/100 000	53	1	20	26	6	0	0
20 000/50 000	227	1	29	128	60	9	0
10 000/20 000	278	5	63	149	54	7	0
5 000/10 000	311	29	160	92	24	6	0
2 000/5 000	302	138	117	29	15	3	0
<2 000	113	87	18	5	3	0	0

tableau n° 10 Nombre de jours d'ouverture des bibliothèques municipales : 1991

Villes	NB B.M.	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
Total	1321	18	109	179	337	511	164	3
> 300 000	4	0	0	0	0	3	1	0
100 000/300 000	33	0	0	0	1	22	10	0
50 000/100 000	53	0	0	0	6	34	13	0
20 000/50 000	227	0	1	3	57	136	29	1
10 000/20 000	278	0	4	9	79	146	40	0
5 000/10 000	311	2	9	45	104	109	41	1
2 000/5 000	302	6	53	95	71	47	29	1
<2 000	113	10	42	27	19	14	1	0

2 L'évolution des données entre 1980 et 1991²⁷

Rappel des conclusions du rapport Vandevoorde (1979)

Pierre Vandevoorde attire l'attention sur trois points :

La moyenne des horaires s'accroît en fonction de la taille des communes, avec des horaires réduits pour les bibliothèques des villes de moins de 10 000 habitants.

Les moyennes cachent des écarts parfois considérables.

Le rapport considère que les 72 % de l'échantillon qui ouvrent moins de 30 heures "ne sont pas en mesure d'assurer dans des conditions réellement satisfaisantes leurs fonctions de consultation et de référence et ne sont pas accessibles à toutes les catégories de la population desservie". Enfin le rapport attire l'attention sur l'activité "quasi clandestine" des bibliothèques qui ouvrent moins de 10 heures par semaine.

Les horaires d'ouverture : approche nationale

Moyennes horaires

Quand on observe la moyenne d'ouverture nationale des centrales des bibliothèques municipales (voir tableaux n° 1 à 4), on peut faire les constations suivantes :

La moyenne horaire d'ouverture est en baisse constante depuis 1980 (22h03 en 1980, 20h59 en 1987, 20h08 en 1990). Cependant en se limitant aux villes de plus de 10 000 habitants, on constate une légère progression de la moyenne horaire (26h46 en 1980, 26h56 en 1990).

La baisse de la moyenne nationale semble liée à deux facteurs :

- a) Une baisse de la moyenne d'ouverture des villes de plus de 20 000 habitants (déjà signalée dans l'article de Louis Yvert²⁸ pour les années 1980 et 1987 et qui se confirme en 1990 et 1991). En 1980 la moyenne horaire d'ouverture était de 30h08, en 1987 elle est de 29h34, en 1990 elle n'est plus que de 29h22).
- b) Une multiplication du nombre des bibliothèques dans les villes de moins de 5 000 habitants. En 1980, ces villes représentaient 12 % de l'échantillon ; en 1990, elles en représentent 32 %. A ce sujet, Claudine Belayche et Hugues

²⁷Pour toute cette partie du mémoire nous nous référons aux tableaux n° 1 à 10.

²⁸ Yvert, Louis. *La tâche qui reste à accomplir est immense*, p. 15-18.

Certaines différences minimales peuvent apparaître entre les chiffres de Louis Yvert et les nôtres ; elles sont dues à quelques différences dans les bibliothèques prises en compte dans les calculs.

Vanbesien²⁹ signalent que "la multiplication des constructions et la diffusion de la bibliothèque municipale dans les petites communes est le trait marquant de ces dernières années" et estiment que "l'ouverture de l'aide de l'Etat à ces communes qui y avaient peu accès jusqu'ici a joué très favorablement". Le poids relatif de ces bibliothèques dans l'échantillon a donc considérablement évolué.

Entre ces deux extrêmes on constate une forte augmentation de la moyenne horaire des villes de 10 000 à 20 000 habitants ; nous aurons l'occasion de revenir sur cette tendance.

Ce mouvement de baisse de la moyenne nationale risque de s'amplifier dans les prochaines années si on tient compte de l'effort de collecte statistique entrepris par la D.L.L., notamment en direction des petites communes. Cet effort de recensement, qui veut tendre à l'exhaustivité, se fait avec l'aide des bibliothèques départementales de prêt (cf. en annexe la note envoyée aux préfets de département) qui, bien souvent, ont une meilleure connaissance du terrain. Trois critères ont été définis à cette occasion : avoir un local spécialement affecté à la bibliothèque, capacité de renouvellement des collections (budget propre en régie municipale directe), responsabilité de la bibliothèque confiée à une personne ayant reçu une formation (éventuellement bénévole)³⁰.

Nombre de jours d'ouverture par semaine

Si on aborde la question de l'ouverture sous l'angle du nombre de jours d'ouverture par semaine on constate une relative stabilité quel que soit l'échantillon retenu (4,30 en 1980, 4,30 en 1991). Pour les villes de plus de 20 000 habitants la moyenne est de 5,03 jours par semaine en 1980 et de 4,95 en 1990.

On peut, sans doute, faire l'hypothèse d'un effort des villes pour maintenir un nombre de jours satisfaisant d'ouverture dans la semaine, quitte parfois, à ouvrir moins.

A ce niveau, nous voudrions faire une observation. On compare souvent le problème de l'ouverture des bibliothèques à celui de l'ouverture d'autres services publics tels que la poste. Nous voudrions récuser, ici, cette comparaison qui ne prend pas en compte la nécessité d'un accueil qualitatif particulièrement important dans le domaine dont nous parlons. Il ne suffit pas d'ouvrir les portes... Mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette question dans notre deuxième partie.

Il est intéressant de comparer l'évolution des chiffres que nous avons cités, comme moyenne nationale, avec l'évolution d'autres indicateurs

²⁹Belayche, Claudine, Vanbesien, Hugues. *Le concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.*

³⁰Document interne D.L.L.

traditionnellement utilisés dans les bibliothèques tels que le nombre d'emprunteurs, le nombre de prêts, le personnel de bibliothèques (catégorie A ou B) et surfaces.

Nous aurions aimé pouvoir comparer l'évolution de ces différents indicateurs sur le même échantillon que celui retenu pour les horaires ; malheureusement, la structuration de la base de données actuelle de la D.L.L. ne le permet pas. Nous avons donc pris en compte les chiffres nationaux disponibles, tout en sachant que l'échantillon n'est pas exactement le même.

Année	Nb de prêt de livres pour 1 hab.	Surface pour 100 000 hab.	Personnel (catégorie A et B) pour 100 000 hab.
1987	2,96	2750 m ²	14,1
1990	3,1 (+6,8 %)	3120 m ² (+13,5 %)	15,7 (+ 11 %)

Ces chiffres qui montrent tous une hausse de l'effort des villes tendent à montrer que cet effort a plus porté sur l'accroissement des surfaces, l'augmentation du personnel, et l'amélioration des services offerts que sur une augmentation de la durée du service³¹. Cela devrait être un objectif prioritaire pour les prochaines années. Cette augmentation des horaires d'ouverture passe-elle nécessairement par une augmentation du personnel. Cela paraît peu probable, d'autant plus que les charges de personnel représente environ 81 % des dépenses de fonctionnement prises en compte pour le calcul du concours particulier 1re part ; d'autres solutions, d'autres modes de gestion doivent donc être trouvés. Nous verrons dans notre deuxième partie dans quelle mesure cet objectif est prioritaire dans l'esprit des responsables de bibliothèques.

Répartition par tranches horaires et par jours d'ouverture.

Il nous a semblé intéressant de voir comment se répartissaient par tranches horaires et par jours d'ouverture les bibliothèques municipales (tableaux 5 à 10)³².

³¹ Les premiers chiffres 1990 font apparaître une légère baisse du nombre de prêt total par rapport à 1989. Est-ce là un premier effet de la baisse des horaires d'ouverture déjà signalée ?

³² Sur la question de la répartition des villes dans les différentes tranches horaires et selon le nombre jours d'ouverture, nous n'avons aucun chiffre pour 1980.

En terme de tranches horaires on peut faire quelques remarques préoccupantes sur les évolutions en cours.

Evolution des horaires en %

Année	de 0 à 20 h	20-30h	30h et +
1987	44,95	34,69	20,36
1990	47,78	33,55	18,81
1991	50,57	32,78	16,65

Les moyennes cachent des écarts assez importants. Si 20,36 % des bibliothèques sont ouvertes plus de 30 heures par semaine (chiffre qui peut sembler satisfaisant) en 1987 (4,82 % sont ouverte plus de 40 heures), elles ne sont plus que 18,81 % en 1990 et 16,65 % en 1991. A l'autre extrême on constate que 50,57 % des bibliothèques, soit plus de la moitié, ne sont ouvertes que moins de 20h en 1991 contre 44,95 % en 1987. Autrement dit, tant les bibliothèques qui étaient très ouvertes que les bibliothèques peu ouvertes, le sont de moins en moins. Seul le nombre de bibliothèques entre 20 et 30 heures d'ouverture hebdomadaires reste a peu près stable.

Nous verrons par la suite quelles sont les tranches démographiques les plus affectées par ce phénomène.

En terme de jours d'ouverture, la situation semble plus satisfaisante puisqu'en 1987 comme en 1991 plus de la moitié des bibliothèques sont ouvertes cinq jours et plus. A l'autre extrême, environ 7 % en 1987, 9 % en 1990 et 1991 sont ouvertes de 1 à 2 jours.

Evolution des jours d'ouverture en %

Année	1-2 jours	de 3-4 jours	5 jours et +
1987	7, 20	38,02	54,78
1990	9, 34	38, 19	52, 47
1991	9, 61	39, 06	51, 33

Il semble donc bien que l'effort des municipalités porte plus sur la nécessité d'ouvrir un nombre de jours acceptable.

A ce stade une remarque s'impose ; ces chiffres ne nous donnent aucune indication sur un certain nombre de points qui sont sans doute tout aussi importants que l'amplitude horaire elle-même : combien de bibliothèques ouvrent le dimanche, combien ouvrent entre midi et deux, combien ont une nocturne. On ne peut dissocier la notion d'ouverture de la notion de qualité de l'ouverture.

Approche par tranches démographiques

De 1980 à 1991, on constate, comme l'avait déjà fait P. Vandevoorde dans son rapport, que la moyenne horaire et la moyenne de jours d'ouverture hebdomadaire suivent une courbe ascendante suivant la taille des communes. Bien entendu il s'agit là de moyennes ; il existe des communes de petite taille ayant des horaires d'ouverture tout à fait satisfaisant, la réciproque étant vraie. En 1990, il y a 27h14 d'écart entre les villes de 100 000 à 300 000 habitants et les villes de 2 000 à 5 000 habitants.

Si cette situation est très préjudiciable au bon fonctionnement de ces établissements et à la qualité des services rendus à la population en terme de lecture publique - comment remplir les missions fondamentales des bibliothèques notamment en matière de diffusion de la lecture, avec des horaires si faibles - il faut cependant nuancer le propos. En effet, rappelons - c'est une évidence - que la population à desservir est moindre dans les petites villes que dans les grandes. Les bureaux de poste ne sont-ils pas moins ouverts dans les villages que dans les grandes villes ? Une petite ville a-t-elle besoin d'autant d'heures d'ouverture pour atteindre ses objectifs ? Un calcul, un peu vain, pour des raisons évidentes, que nous avons fait au début de notre recherche, montrait que pour 1 000 habitants les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants étaient ouvertes 3h05, tandis que les bibliothèques des villes de 100 000 à 300 000 habitants étaient ouvertes une minute (chiffres 1987). La question est naturellement de déterminer s'il existe un seuil d'ouverture minimum, en deçà duquel toute action est vaine. Mais n'oublions pas qu'au-delà des heures d'ouverture une des questions qui se pose est celle des fonds, des services offerts dans ces bibliothèques. Faudrait-il moins de livres dans une ville de 20 000 habitants que dans une ville de 100 000 habitants.

Soulignons par ailleurs que la courbe des dépenses prises en compte pour le calcul du concours particulier 1re part suit le même trajet que celle des horaires. Les communes de 2 000 à 5 000 habitants dépensaient 29, 38 F/habitants en 1990, tandis que les communes de 100 000 à 300 000 habitants en dépensaient 66, 99 F. Là encore, ces moyennes souffrent des exceptions notables : en 1990, Marseille (807 726 habitants) a dépensé 32, 73 F par habitant pendant que pour la même année la ville de Salaise-sur-Sanne en Isère (3546 hab.) dépensait 185,81 F.

On peut donc s'interroger sur la capacité financière des petites communes à créer des bibliothèques et de surcroît à les ouvrir ; mais cet aspect sera développé plus loin.

Evolution significatives par tranches démographiques

Les grandes villes : 100 000 habitants et plus

Si la situation des villes de plus de 300 000 habitants est relativement stable entre 1980 et 1990 (l'échantillon est le même sur toute la période), on note une augmentation significative (38h58 en 1987, 40h24 en 1990) pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants. Ces données doivent être relativisées car quelques différences dans l'échantillon cachent en fait une baisse de cette moyenne. Le nombre de villes de cette tranche étant très limité, les chiffres sont donc faussés.

Dans l'échantillon de 1987, il manque les chiffres de deux villes, Villeurbanne et Nancy (l'une et l'autre n'ayant pas répondu à la question horaires pour cette année-là), or ces villes avaient vraisemblablement des chiffres supérieurs à la moyenne. Par ailleurs, l'échantillon de 1990 prend en compte des chiffres pour la ville de Bordeaux qui ne recouvrent sans doute pas la réalité pour l'année de référence. En effet, Bordeaux n'ayant pas communiqué de rapport annuel depuis 1987, nous avons dû intégrer les chiffres de 1987 qui sont sans doute supérieurs à la réalité. Nous savons qu'en 1991 la bibliothèque de Bordeaux n'est ouverte que 24 heures. Ces éléments permettent donc de confirmer l'hypothèse selon laquelle il s'agit, en fait, d'une baisse de la moyenne.

En outre, la moyenne horaire cache, bien évidemment, des écarts d'une ville à l'autre. L'essentiel de ce groupe de villes est ouvert plus de 30 heures (33 villes), mais on trouve, en 1990, une ville qui est ouverte moins de 30 heures, il s'agit d'Aix-en-Provence, et quatre en 1991 (Boulogne-Billancourt, Aix-en-Provence, St Quentin-en-Yvelines et Bordeaux).

Une ville annonce une ouverture hebdomadaire de plus de 60 heures (Toulouse) ; ces chiffres ne reflètent pas exactement la réalité. Seule la section étude (il n'y a pas de lecture publique à la centrale) est ouverte plus de 60 heures, et cela, pendant une période limitée dans l'année. Ce dernier exemple pose bien le problème de l'exploitation qui peut être faite des chiffres donnés. Nous ne savons, en fait, rien de la réalité des services offerts.

En 1987, aucun établissement n'était ouvert moins de cinq jours, en 1990 comme en 1991, on en trouve un, il s'agit, là encore, d'Aix-en-Provence.

Les villes de 20 000 à 100 000 habitants

Ce groupe de villes subit une forte baisse de sa moyenne horaire d'ouverture entre 1980 et 1990 (près de deux heures pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants, une demi-heure pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants). La baisse est moins sensible pour le premier groupe, mais il faut rappeler que le deuxième groupe avait déjà une moyenne assez faible. Une baisse même limitée a des effets assez sensibles.

Comment expliquer cette baisse ? Ces villes semblent traverser une crise financière assez importante - comme sans doute les villes de la tranche supérieure mais cette question resterait à approfondir -, leur endettement a fortement progressé ces dernières années. La bibliothèque d'Arles (plus de 50 000 habitants), par exemple a connu une très forte baisse de son budget d'acquisition en 1991 due aux difficultés financières de la ville. En 1992 c'est l'ouverture du dimanche qui a été remise en cause (supprimée en septembre 1992). Peut-on faire l'hypothèse que, dans un premier temps, les réductions budgétaires touchent en premier lieu les acquisitions - "cela ne se voit pas" - puis dans un deuxième temps le personnel. Cette baisse des horaires serait le fait d'un tassement de l'évolution du personnel si ce n'est une baisse. En l'état actuel des chiffres en notre possession, il est trop tôt pour confirmer cette hypothèse.

Si la moyenne horaire est de 32h33 en 1990 pour les villes de 50 000 habitants, on trouve 20 bibliothèques ouvertes moins de 30 heures (dont Pessac, 20 heures et Arles 24 heures) et 9 autres ouvertes plus de 40 heures dont Lorient et Villeneuve-d'Ascq (46 heures). En 1987, on en trouvait 24 ouvertes entre 20 et 30 heures (échantillon plus important) et 15 ouvertes plus de 40 heures. Signalons que dans le même temps les horaires de la médiathèque de Nantes sont passés de 35 à 43 heures.

Le tableau fait apparaître une bibliothèque ouverte sept jours sur sept, c'est le cas de Nantes-la-Jolie. Cette bibliothèque est effectivement ouverte sept jours sur sept. Cependant, l'ouverture du dimanche se résume à 2 heures d'ouverture fréquentée par une cinquantaine de lecteurs et comme lieu de réunion pour des associations locales.

Il est difficile de continuer ces comparaisons étant donné la variation des échantillons d'une année sur l'autre. L'augmentation du nombre de villes peu ouvertes ne doit pas cacher que certaines villes ont augmenté leurs horaires pendant la même période.

Les villes de 5 000 à 20 000 habitants

Seul ce groupe de villes voit sa moyenne horaire augmenter régulièrement depuis 1980. Rappelons que les moyennes des deux tranches considérées sont respectivement de 22h33 et 18h21 en 1987, de 24h16 et 18h49 en 1990.

Deux facteurs semblent expliquer cette évolution :

a) On sait que depuis 1986³³ le concours particulier "bibliothèques municipales" de la dotation générale de décentralisation a été utilisé principalement par les communes petites et moyennes ; vingt villes de 10 à 20 000 habitants ont ouvert une centrale en 1989 et 1990 (25 085 m²) et que les communes de moins de 10 000 habitants construisent 75 % des nouveaux

³³ Document interne D.L.L.

bâtiments et le tiers des m² mis en service. En 1989, huit régions leur consacraient plus de la moitié de leurs enveloppes, (l'Alsace, la Bourgogne, Champagne-Ardennes leur consacrant plus de 90 % de leurs crédits) ; en 1990, six régions (dont la Corse à 100 % et le Limousin à 82 %).

Sans avoir de certitudes, il faudrait affiner la recherche, on peut peut-être supposer que le concours particulier, qui permet la création de bibliothèques répondant à des normes satisfaisantes, a une influence sur leur fonctionnement. Il faudrait, bien évidemment, calculer quelle peut être cette incidence.

b) Par ailleurs, pour les villes de moins de 10 000 habitants faut-il y voir une conséquence de l'action des bibliothèques départementales de prêt, qui ont depuis quelques années et principalement depuis leur départementalisation (1986) "le souci de créer un véritable réseau départemental avec une cohérence interne"³⁴ ?

On a déjà signalé que c'est dans cette tranche démographique qu'on constate le plus grand nombre de créations, (Bertrand Calenge le rappelle), activement soutenues par les bibliothèques départementales de prêt et leurs conseils généraux.

La loi du 13 juillet 1992 ³⁵ qui crée un concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation des départements prendra en compte l'ensemble des investissements départementaux pour la lecture publique, que ce soit au profit de la bibliothèque départementale de prêt ou au profit des bibliothèques des communes ou groupement de communes de moins de 10 000 habitants. Elle renforce, ainsi, le rôle moteur des départements dans le développement de la lecture publique, et devrait accentuer, ainsi, le phénomène précédemment évoqué.

L'action des bibliothèques départementales de prêt semble donc essentielle pour favoriser l'éclosion de bibliothèques répondant non seulement à des normes de surface et de collections, mais aussi à des horaires d'ouverture suffisants.

Les villes de moins de 5 000 habitants

Les chiffres de cette tranche démographique sont, là encore, en baisse. 40 % des villes de moins de 2 000 à 5 000 habitants, 72 % des villes de moins de 2 000 ouvrent leurs portes moins de dix heures. Peut-on croire qu'une bibliothèque qui ouvre moins de 10 heures est viable ? Alors, faut-il,

³⁴Calenge, Bertrand. *Les bibliothèques centrales de prêt : dix années de mutation*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 37, n° 9, 1992, p. 24-34.

³⁵Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique. Journal Officiel, 16 juillet 1992, p. 9514-9515.

comme se le demande Bertrand Calenge se résigner à "accepter le maintien inéluctable d'une lecture publique au rabais"³⁶ ?

La réponse est évidemment négative. Tenant compte du fait que la France possède autant de communes, à elle toute seule, que le reste de l'Europe, la Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire a mis en avant la nécessité pour les communes de collaborer entre elles. La politique de cette bibliothèque a donc été de favoriser la création de bibliothèques intercommunales pour permettre la création d'établissements offrant un service suffisant. Cette expérience semble avoir rencontré un succès certain. Sur 110 bibliothèques desservies en Saône-et-Loire, 30 avaient, en 1989, un statut intercommunal.

Cette solution peut-elle favoriser une ouverture plus ample, nous le pensons. Si cette solution semble une des possibilités pour des villes de 2 000 à 5 000 habitants, elle semble, à fortiori, incontournable pour les villes de moins de 2 000 habitants. Il aurait été intéressant de vérifier cette hypothèse ; malheureusement la base de données de la D.L.L. ne permet pas d'identifier les bibliothèques ayant ce statut et par conséquent aucune étude n'a pu être menée dans ce sens.

Nous citerons, cependant, l'exemple de la commune d'Ambazac en Haute-Vienne (4 924 hab.) qui vient d'ouvrir une nouvelle bibliothèque en avril 1992. Cette bibliothèque, résultat d'un partenariat Etat / Département / Commune et qui doit prochainement adopter un statut intercommunal, ouvre actuellement 23h30 par semaine. Dans ses anciens locaux elle n'était ouverte que trois jours et sept heures par semaine...

Quels que soient les attraits de l'intercommunalité, on ne peut pas ne pas faire état des réticences traditionnelles des villes à l'égard de ce type de collaboration, mais celles-ci devraient pouvoir être dépassées.

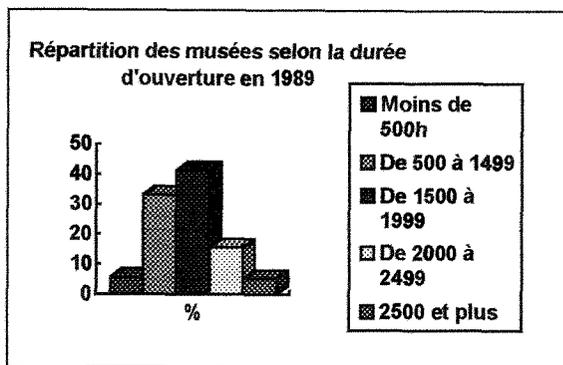
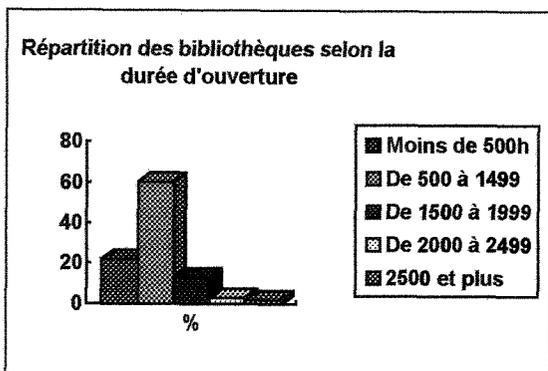
Heures et jours d'ouverture par an : une approche différente

Même si l'on doit aborder les chiffres que nous avons, pour 1991, avec une certaine prudence - rappelons que 20 % des bibliothèques n'ont pas répondu à cette question et que nous avons dû procéder à de nombreuses corrections de réponses manifestement erronées - il n'en reste pas moins que ces chiffres nous apportent quelques indications intéressantes, tant sur les horaires saisonniers que sur les fermetures annuelles. Ajoutons que ces informations nous apportent des indications sur les horaires réels des bibliothèques. Citons en exemple le cas des bibliothèques universitaires qui dans leurs statistiques n'annoncent que leurs horaires hebdomadaires³⁷, or on sait que nombre d'entre elles ont une fermeture annuelle plus ou moins

³⁶ Calenge, Bertrand. *Du dépôt à la bibliothèque intercommunale*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 35, n° 1, 1990, p. 33-44.

³⁷Le chiffre déclaré par les bibliothèques universitaires dans l'EGSBU est pourtant le nombre d'heures annuel.

longue. Nous n'avons, dans les statistiques des bibliothèques universitaires aucune information concernant cette question.



Le schéma précédent fait ressortir quelques éléments intéressants. Plus de 80 % des bibliothèques ouvrent moins de 1 500 heures soit un maximum de 28h effectives par semaine. Si l'on compare ces chiffres à la situation des musées français, on est surpris de la différence existante. Seul 40 % des musées sont dans les mêmes proportions (voir tableau et histogramme)

Nb. d'heures par an	%
Moins de 500	21,87
De 500h à 1 499	60,28
De 1500 à 1 999	12,95
De 2000 à 2499	2,92
2500 et plus	1,98

Bibliothèques. 1991

Nb. d'heures par an	%
Moins de 500	5,5
De 500h à 1499	33,1
De 1500 à 1999	41,0
De 2000 à 2499	15,4
2500 et plus	5,0

Musées. 1989

Nous connaissons les limites de ce type de comparaisons, pour les avoir déjà évoquées. Il est clair que l'ouverture ne se pose pas dans les mêmes termes dans ces deux types d'établissements culturels. L'accueil dans les musées nécessite, certainement, beaucoup moins de personnel qualifié.

Cependant, bibliothèques et musées sont les deux sortes d'équipements culturels que l'on rencontre le plus fréquemment dans les régions ; et à ce titre la comparaison est intéressante. Ajoutons que ces derniers ont connu, l'un et l'autre, un développement important dans les dix dernières années³⁸. Précisons encore que la Direction des Musées de France fait état d'une ouverture globale en augmentation de 3 %, depuis 1986 et d'une ouverture plus grande pour les Musées classés.

Notons encore que seul près de 2 % des bibliothèques ouvrent plus de 2 500 heures par an. Ces chiffres semblent indiquer une pratique des horaires saisonniers assez répandue. Il faudrait, cela va de soi, affiner la recherche.

La question sur les jours d'ouverture par an, n'est pas non plus sans intérêt. Cette question fait ressortir le nombre de jours d'ouverture réel de la bibliothèque. Cependant n'aurait-il pas été plus judicieux de demander le nombre de jours de fermeture dans l'année, puisque tel était l'objectif de la question ?

Nb. de jours par an	%
Moins de 100	6,94
De 100 à 200	33,14
De 200 à 300	54,08
300 et plus	5,84

Bibliothèques. 1991

33 % des bibliothèques sont ouvertes moins de six mois effectifs dans l'année, 54 % entre six et dix mois. On voit donc, avec ces chiffres apparaître des durées d'ouverture très limitée pour près de 40 % des bibliothèques. Les bibliothèques qui ouvrent peu de jours dans l'année sont-elles nécessairement celles qui ont des horaires hebdomadaires limités, c'est-à-dire les petites communes ? Cela est vraisemblable pour une partie des bibliothèques, mais certainement pas pour toutes. Il faudrait donc procéder à des confrontations poussées pour en avoir la certitude.

A l'autre extrême, on constate que 5,84 % des bibliothèques sont ouvertes plus de 300 jours dans l'année, soit une ouverture de six jours par semaine tout le long de l'année. Or, 12 % des bibliothèques déclarent ouvrir six jours et plus par semaine (1991). Cette différence entre les deux chiffres, fait apparaître qu'une forte proportion de bibliothèques a une période de fermeture dans l'année.

³⁸ On peut consulter au sujet des horaires des musées : *Les Musées en région : fréquentation, horaires, tarifs*. Paris : Direction des Musées de France, 1992, p. 14-19.

Ces données ne peuvent que nous interroger quant à la perception de l'idée de continuité du service public dans les bibliothèques françaises.

On voit donc que la question des horaires hebdomadaires n'est peut être pas la plus importante. Doit-on préférer une bibliothèque ouverte 40 heures 8 mois dans l'année, ou une bibliothèque ouverte 30 heures, toute l'année ?

Le cas des bibliothèques municipales classées

Avant d'en terminer avec ce portrait de la situation des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales, nous voudrions nous intéresser au cas des bibliothèques municipales classées. Ce n'est pas tant leur statut - rappelons que ces bibliothèques ont pour point commun de posséder des fonds patrimoniaux et, jusqu'à récemment, d'être dirigées par du personnel d'Etat - qui nous intéresse que le fait qu'elles constituent un échantillon stable (54 bibliothèques) sur toute la durée de la période étudiée. Nous avons, cependant, limité l'étude aux années 1987 et 1990.

Les villes qui abritent les bibliothèques municipales classées ont une population qui va de 20 000 (Autun, 19 422) à 800 000 habitants (Marseille, 807 726), ce qui présente un intérêt certain.

Population	Nb de Bibliothèques
Moins de 50 000	11
50 000 / 100 000	13
100 000 / 300 000	26
300 000 et plus	4

Il faut, malgré tout, constater que la proportion des grandes villes est inversée par rapport à l'échantillon national.

Quelle a été l'évolution des horaires et jours d'ouverture des bibliothèques municipales classées, depuis 1987 ?

	Horaires moyens	Jours moyens
1987	40h02	5,30
1990	40h01	5,31

Tant la moyenne horaire que la moyenne de jours d'ouverture sont restées remarquablement stables depuis 1987. Le cas des bibliothèques municipales classées ne refléterait donc pas l'évolution générale. Est-ce à dire que ce sont les nouvelles bibliothèques qui ouvrent moins, et font baisser la moyenne nationale ?

Une première étude des horaires (1991) des bibliothèques, mises en service depuis 1987, fait apparaître une moyenne horaire inférieure à la

moyenne nationale pour les villes de plus de 50 000 habitants, mais une supérieure à la moyenne nationale pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants (cf. en annexe le détail des horaires de ces villes). Ces chiffres sont, cependant, à manier avec précaution puisqu'ils ne concernent que les bibliothèques mises en service depuis 1987 et non depuis 1980.

Il faut, par ailleurs, attirer l'attention sur le fait que la bibliothèque de Bordeaux annonçait 45 heures d'ouverture (chiffres pris en compte pour 1990) et n'ouvre plus, en 1991, que 24 heures. La moyenne horaire pourrait, donc, s'en ressentir à partir de 1991.

Essayons d'affiner l'analyse.

Répartition horaire

	- de 30h	30h / 40h	40h / 50h	50h et +
1987	3	23	21	7
1990	2	24	22	6

Répartition des jours

	4 jours	5 jours	6 jours
1987	0	38	16
1990	1	35	18

La comparaison entre 1987 et 1990 fait apparaître un double mouvement, d'une part une diminution des bibliothèques ouvertes plus de 50h (Avignon ouvrait 53h en 1987, 45h en 1990), d'autre part une diminution des bibliothèques ouvertes moins de 30 heures. On observe un mouvement parallèle pour les jours d'ouverture, 16 bibliothèques ouvertes 6 jours en 1987, 18 en 1990 ; aucune bibliothèque ouverte 4 jours en 1987, 1 en 1990 (Aix-en-Provence). La situation est donc plus contrastée qu'il n'y paraît à première vue.

La situation des bibliothèques municipales classées est donc relativement stable par rapport à la situation générale des bibliothèques. Doit-on y voir une influence de la présence du personnel d'Etat pour leur encadrement et, par conséquent, le résultat d'un rôle régulateur de l'Etat ? Nous en doutons car n'oublions pas que ces bibliothèques sont souvent les mieux dotées en personnel, collections et moyens.

En outre, une étude rapide de quelques indicateurs fait apparaître que l'augmentation des surfaces (+ 16 %³⁹), du personnel qualifié (+ 8 %⁴⁰), et le nombre de prêts (+ 7 %) n'ont pas de lien avec l'évolution des horaires. Cette observation est à rapprocher de la même observation faite au niveau national.

Les B.M.C.

	Surface, centrale	personnel qualifié	prêt
1987	232 560	2086	21 131 322
1990	272 068 (+ 16 %)	2259,95 (+ 8 %)	22 755 081 (+ 7 %)

L'évolution des horaires des bibliothèques municipales classées ne reflète qu'en partie l'évolution nationale. Nous avons vu plusieurs explications à cet état de fait ; on peut sans doute en rajouter une. Les bibliothèques municipales classées sont des bibliothèques anciennes - elles ne sont pas, pour autant, restées à l'écart des profondes mutations de ces dernières années - dont le rôle et l'importance est largement reconnu depuis longtemps, ce qui n'est pas toujours le cas des bibliothèques en général.

³⁹Largement due à l'ouverture de la bibliothèque de Bordeaux.

⁴⁰Nous entendons par personnel qualifié le personnel de bibliothèque : conservateurs, bibliothécaires, assistants qualifiés, assistants, agents qualifiés...

3 Aperçu de la situation des horaires d'ouverture dans quelques pays européens.

Il aurait été intéressant de pouvoir faire des comparaisons avec la situation des horaires dans quelques pays européens. En fait, cette comparaison est très difficile car les chiffres sont rarement publiés et quand ils le sont, les éléments pris en compte ne sont pas toujours les mêmes. Rappelons par ailleurs que la France a, à elle toute seule, autant de communes que le reste de l'Europe, ce qui n'est pas sans poser de problèmes en matière de lecture publique.

Nous présentons, ici, les quelques informations fragmentaires que nous avons pu trouver sur cette question.

Certains pays ne dressent aucun bilan statistique général ⁴¹; c'est le cas notamment de pays comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, le Portugal, la Grèce... En revanche, il peut exister des statistiques partielles, établies au niveau d'une région.

En Espagne, les seuls chiffres nationaux sont publiés par le Centre de coordination des bibliothèques du ministère de la culture qui regroupe 51 bibliothèques d'Etat⁴². On ne trouve aucune indication sur les horaires d'ouverture dans leurs publications. Certains réseaux édictent des normes en terme d'ouverture. En Catalogne, par exemple, le réseau de la "diputacion" prévoit cinq niveaux différents de services : pour les horaires les villes entre 80 000 et 150 000 doivent assurer une ouverture minimale de 44 à 50 heures hebdomadaires ; les villes entre 2 000 et 5 000 habitants 24 à 29 heures d'ouverture par semaine. Ces normes ne sont pas toujours respectées.

En Irlande,⁴³ Martine Poulain signale que sur 570 points de desserte 46 établissements sont ouverts 40 heures et plus par semaine (64 en 1986), 65 de 30 à 39 heures (52 en 1986), 45 de 20 à 29 heures, 103 de 10 à 19 heures, les autres moins.

En Allemagne, les statistiques qui sont dressées par le Deutsches Bibliothekinstitut recensent bien des données sur les horaires mais elles ne sont pas publiées . Il faut préciser, cependant, que ne sont signalées, dans les volumes de statistiques, que les bibliothèques qui ouvrent plus de 20 heures par semaine.

En Belgique ⁴⁴, les bibliothèques publiques seraient largement ouvertes : 20 heures au minimum pour les petites communes sur 5 jours d'ouverture, dont le samedi et deux soirs jusqu'à 19 h.

⁴¹ Fayet, Sylvie. *Les Bibliothèques publiques dans les pays européens*. Document interne D.L.L.

⁴² Voir à ce sujet Tarin, Laurence. *L'Espagne*. In Poulain, Martine. *Les Bibliothèques publiques en Europe*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 1992, p. 131-155.

⁴³ Poulain, Martine. *Les Bibliothèques publiques en Europe*, p. 220-222.

⁴⁴ Guilbaud, Marie. La Belgique. *Les Bibliothèques publiques en Europe*, p 61-84.

En Italie ⁴⁵, les régions ont, depuis le début des années 70, une compétence élargie en matière de bibliothèques. Elles ont, entre autres, le devoir de "garantir la continuité et la régularité du service, de proposer des horaires favorisant l'usage du plus grand nombre".

Elles déterminent comme un minimum 26 heures d'ouverture hebdomadaire pour les communes de plus de 10 000 habitants, 16 heures pour les villes de moins de 10 000 habitants et 12 heures pour les communes de moins de 3 000 habitants. On peut citer l'exemple de la Lombardie qui a 1162 bibliothèques dont 381 ont des horaires de moins de 12 heures hebdomadaires.

Pour Martine Darrobert⁴⁶ "une des raisons du succès des bibliothèques tient sans doute à leurs horaires d'ouverture. La politique d'ouverture est modulée en fonction des habitudes domestiques. La Bibliothèque municipale de Leyde, par exemple, ferme entre 17 et 19h (heure du dîner), pour rouvrir jusqu'à 21 h, trois fois par semaine. La pratique des nocturnes est très répandue.

Seul le Royaume-Uni publie des statistiques détaillées sur les horaires d'ouverture, mais selon une logique différente de la logique française, puisqu'il s'agit des horaires de tous les points de desserte et non pas des seules centrales. Citons quelques chiffres ⁴⁷:

Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture des points de desserte (1990-91)

sites ouverts 60 heures et plus	57
sites ouverts de 45 à 59h	806
sites ouverts de 30 à 44h	1667
sites ouverts de 10 à 29h	15

Ces chiffres sont actuellement en régression. Les bibliothèques anglaises traversent une crise. ⁴⁸Les restrictions budgétaires des dernières années ont des conséquences négatives sur les horaires des bibliothèques ; selon *The Bookseller*, 229 bibliothèques étaient ouvertes plus de 60 heures hebdomadaires en 1974, elles ne seraient plus que 18 aujourd'hui. Néanmoins, la comparaison avec la situation française, sur cette question, se passe de commentaires.

Ce panorama sur la situation européenne ne se veut pas exhaustif ; il a juste pour but de montrer que le problème des heures d'ouverture est une

⁴⁵ Poulain, Martine. *Les Bibliothèques publiques en Europe*, p. 239-265.

⁴⁶ Darrobert, Martine. *Les Pays-Bas*. In : Poulain, Martine. *Les Bibliothèques publiques en Europe*, p. 277-306.

⁴⁷ The Chartered Institute of Public Finance and Accountancy. London. Public Library statistics, 1990-91 : actuals. London : CIPFA, 1992.

⁴⁸ Libraries in crisis. *The Bookseller*, 7 february 1992, p. 356-358.

question sensible dans de nombreux pays, particulièrement les pays du sud de l'Europe.

Au sortir de cette partie, où nous avons tenté de dresser un portrait - une analyse de l'existant - aussi fidèle que possible de la situation des bibliothèques municipales centrales des collectivités territoriales, nous voudrions souligner que cette situation est fortement contrastée, faite de points négatifs, certes, mais aussi de nombreux points positifs.

Ce type d'étude est sans doute très réductrice car elle gomme les différences entre les divers établissements et ne fait pas ressortir leur choix de fonctionnement. Ne devrait-on pas plutôt étudier les bibliothèques par type d'établissement ? Ne trouverait-on pas plus de points communs entre deux bibliothèques de construction récente dans une tranche de population différente qu'entre deux établissements contruits à des périodes différentes mais dans la même tranche démographique ? Des études comparatives entre des établissements ayant des logiques de fonctionnement différentes seraient très riches en enseignements.

Afin de mieux comprendre comment la situation des horaires est perçue dans les bibliothèques elles-mêmes, nous allons dans une deuxième partie tenter d'analyser comment la notion d'ouverture est comprise par les responsables de bibliothèques.

II De l'horaire vécu à l'horaire rêvé : enquête auprès des bibliothécaires.

1 Méthodologie

Objectifs

Les entretiens que nous avons menés auprès de divers responsables de bibliothèques avaient plusieurs objectifs dont le principal était de savoir dans quelle mesure l'approche de la question des horaires d'ouverture est révélatrice d'une conception de la bibliothèque. Au-delà des chiffres que nous avons étudiés dans notre première partie, nous voulions vérifier si, comme nous le supposons, la philosophie de la bibliothèque s'inscrit dans les horaires d'ouverture. Nous voulions discerner quels sont les moyens, mis en oeuvre ou à mettre en oeuvre, pour ouvrir plus et pour ouvrir mieux.

Enfin, dans quelle mesure, les horaires d'ouverture sont un indicateur pour évaluer l'action, les choix des bibliothécaires.

Les bibliothèques interrogées

Nous avons réalisé treize entretiens avec des responsables de bibliothèques et un dernier entretien avec un responsable des affaires culturelles d'une commune qui nous offrait un regard original.

Le choix des bibliothèques a reposé sur plusieurs critères :

- a) Amplitude horaire : 6 bibliothèques ont des horaires supérieurs à 35 heures hebdomadaires, dont une retenue parce qu'elle ouvrait 7 jours sur 7. Les 7 autres ont des horaires inférieurs à 35 heures.
- b) Population : nous avons retenu des bibliothèques de villes dont la population s'étale de 28 000 (Orange) à 365 000 habitants (Toulouse).
- c) Répartition géographique : nous avons tenté de retenir des villes, d'une part représentant la région parisienne, d'autre part les régions dans leur diversité. Nous avons conscience des limites de ce choix qui ne pouvait représenter l'ensemble des régions.
- d) Projets de construction : certaines bibliothèques, parce qu'elles étaient de construction récentes ou parce qu'elles étaient en phase de programmation, nous paraissaient pouvoir apporter une réflexion approfondie sur la question.

e) Projets "nouvelles technologies" : certaines bibliothèques développent actuellement des projets (informatisation, robotisation du prêt, distributeur de livres) qui nous ont semblé avoir des incidences sur la question de l'ouverture.

Le guide d'entretien (voir en annexe)

Les questions posées ont été réparties en quatre phases. Une première série de questions visait à dresser le portrait de la situation actuelle de la bibliothèque interrogée, en terme d'horaire d'ouverture. Une deuxième série de questions avait pour objectif de connaître les modifications apportées aux horaires d'ouverture dans les dernières années. Une troisième série de questions se proposait, elle, d'avoir connaissance des projets de modifications et le cadre de ces modifications. Enfin, la dernière série de questions étaient de portée générale et touchait à des problèmes tels que les publics et l'évaluation.

Nous avons, bien évidemment, conscience - et nous l'avons constaté - que certaines questions pouvaient comporter des ambiguïtés, voire des oublis ; nous avons, dans toute la mesure du possible, tenté d'y remédier dans le courant de la conversation.

Avant d'initier cette étude nous tenons à préciser que, dans toute la mesure du possible, nous avons essayé de nous faire l'interprète du discours tenu par les bibliothécaires interrogés. Cependant, nous avons conscience que, des choix faits pour l'organisation des idées et tendances identifiées, peuvent naître des ambiguïtés, voire des contresens par rapport aux propos effectivement tenus. Le discours s'accompagne de nombreuses nuances et le côté quelquefois réducteur de nos choix ne nous échappe pas. Nous tenterons, pour autant, d'éviter le plus possible ces écueils.

LISTE DES BIBLIOTHECAIRES INTERROGES (ordre alphabétique)

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque Méjane

Nom et fonction du responsable : Madame Oppetit, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 26h

Population : 126 854

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale d'Antony

Nom et fonction du responsable : Alban Pendriez, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 29h

Population : 57 916

Nom de la bibliothèque : Médiathèque municipale d'Arles

Nom et fonction du responsable : Jean-Loup Lerebours, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 23h30

Population : 52 593

Nom de la bibliothèque : Médiathèque municipale de Corbeil-Essonnes

Nom et fonction du responsable : Jean-Claude Van Dam, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 26h30

Population : 40 768

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale d'Issy-les-Moulineaux

Nom et fonction du responsable : A. Choussy, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 30h30

Population : 46 734

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale de Mantes-la-Jolie

Nom et fonction du responsable : Paul Jolas, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 35h

Population : 45 254

Nom de la bibliothèque : Médiathèque municipale de Nancy

Nom et fonction du responsable : Monsieur Vaucel, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 32h

Population : 102 410

Nom de la bibliothèque : Médiathèque municipale de Nantes

Nom et fonction du responsable : Anne-Marie Bertrand, directeur

Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 43h

Population : 252 029

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale d'Orange
Nom et fonction du responsable : Catherine Canazzi, directeur
Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 38h
Population : 28 136

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale d'Orléans
Nom et fonction du responsable : François Déguilly, directeur
Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 43h
Population : 107 965

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale de Rennes
Nom et fonction du responsable : Marie-Thérèse Pouillias, directeur
Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 46h30
Population : 203 533

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale de Roanne
Nom et fonction du responsable : Bernard Lafon, directeur
Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 37h
Population : 42 848

Nom de la bibliothèque : Bibliothèque municipale de Toulouse
Nom et fonction du responsable : Benedicte Brézet,
responsable de la Lecture publique.
Nb d'heures d'ouverture hebdomadaires : 61h30
Population : 365 933

Direction des affaires culturelles : Ville d'Issy-les-Moulineaux
Nom de la responsable : Isabelle Dapremont

2 A la recherche de l'horaire idéal : atouts et contraintes

Autant de bibliothèques interrogées, autant d'horaires différents ; l'une a des horaires saisonniers, l'autre pas, l'une a une fermeture annuelle, l'autre pas, l'une ouvre en continu tous les jours de la semaine ou quelques jours dans la semaine, l'autre pas, l'une ouvre en nocturne ou le dimanche, l'autre pas... Cette énumération pourrait être sans fin car autant de villes, autant de solutions, autant de combinaisons horaires possibles. Ces variations sont-elles dues uniquement à la fantaisie des bibliothécaires ou répondent-elles à des contraintes incontournables ? L'une et l'autre sans doute quand on sait qu'en cette matière tout est souvent affaire d'appréciation personnelle, d'intuition... Les plages d'ouverture choisies semblent rarement faire l'objet d'une étude approfondie du contexte local, des attentes réelles du public potentiel. Néanmoins, les horaires choisis sont en général le résultat de la prise en compte de différents paramètres, de l'estimation de l'équilibre nécessaire entre travail interne et service public, de différentes contraintes ou atouts.

Nous voudrions faire le point, ici, sur les différentes contraintes rencontrées par les responsables de bibliothèques à l'heure de définir les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Précisons, tout de suite, que ces contraintes qui sont de nature différente, peuvent à l'occasion se révéler des atouts. C'est pourquoi nous ne traiterons pas séparément les contraintes et les atouts - cette division aurait été artificielle et, bien souvent, redondante - mais essayerons, plutôt, de voir simultanément les deux aspects, les deux facettes de la question.

C'est en prenant acte de ces contraintes et de ces atouts que les responsables sont amenés à faire des choix de fonctionnement, fonction du ou des publics à toucher, qui souvent sont révélateurs d'une conception de la bibliothèque. Mais nous reviendrons sur cette question dans le cours de notre exposé.

Ces contraintes ou atouts sont de plusieurs ordres, nombreuses sont celles qui sont liées au personnel, d'autres sont liées aux élus, interlocuteurs privilégiés des responsables de bibliothèques. Direction, personnel et élus sont les trois acteurs principaux en action dans la définition des horaires. Nous reprendrons, ici, une formule entendue lors de notre conversation avec la responsable de la bibliothèque d'Issy-les-Moulineaux qui définit assez bien la question : "les horaires sont un choix de gestion, en concertation avec le personnel, acceptée par les élus".

D'autres contraintes sont d'un autre ordre, ce sont des contraintes géographiques ou locales, des contraintes dues au contexte socio-économique et des contraintes architecturales...

Les contraintes de personnel

Quand on évoque avec les responsables de bibliothèques la question des horaires d'ouverture le thème du personnel est un thème récurrent. A la question qui se proposait de savoir quels sont les acteurs principaux des horaires d'ouverture les questions de personnel sont citées dans douze cas sur treize.

Partout les horaires sont prioritairement négociés avec le personnel. A Rennes, "les horaires sont un compromis entre l'organisation du personnel et les exigences du service public. A Arles, les horaires sont "négociés avec le personnel et la municipalité dans le cadre d'une demande étudiée du public et des moyens en personnel".

Les problèmes liés au personnel sont de plusieurs ordres. La question principale est, bien entendu, d'ordre quantitatif. Et cette question prend encore plus de relief quand on demande aux responsables quels sont les obstacles principaux à une plus grande ouverture. Seule la responsable de la bibliothèque d'Aix-en-Provence fait état de problème d'organisation interne, plutôt que de problème d'effectifs. A la bibliothèque de Rennes qui met en place le contrôle de gestion, on fait remarquer que les dépenses de personnel ne peuvent augmenter indéfiniment et qu'il faut donc étudier d'autres solutions.

La question du personnel est mise en avant pour justifier des horaires saisonniers ou des fermetures annuelles dans la grande majorité des cas. A Orléans, cependant, on souligne que les horaires saisonniers sont dus au manque de personnel mais aussi à une mauvaise organisation, "l'un et l'autre sont dialectiquement liés". Notons, au passage, que seules deux bibliothèques (Aix-en-Provence et Arles) de l'échantillon n'ont ni horaires saisonniers ni fermeture annuelle. Par horaires saisonniers nous entendons réduction horaire l'été mais aussi réductions horaires pendant les vacances scolaires. A Rennes on reconnaît que cette diminution horaire est contestable en terme de service public. Il existe, bien entendu, d'autres justifications pour les horaires sans rapport avec le personnel - "tous les Rennais sont au bord de la mer".

Nous l'avons déjà dit, pas d'horaires possibles sans leurs négociations avec le personnel ; or celui-ci offre des résistances aux modifications éventuelles. Il ne nous appartient pas, bien évidemment, de juger du bien fondé ou non de ces résistances. Elles peuvent avoir des motivations syndicales mais aussi des motivations professionnelles. A Corbeil-Essonnes, le directeur fait état de résistances de ses cadres qui préfèrent parfois privilégier les actions extérieures que l'ouverture de la bibliothèque elle-même. A Nancy, la mise en place de l'ouverture du dimanche, imposée par les élus, n'a pas été des plus facile. Ces résistances ne sont pas sans conséquences sur les horaires de la bibliothèque, au détriment parfois du public. Citons, de nouveau, le cas de Nancy où

l'ouverture du dimanche a été négociée - outre d'autres compensations - contre une fermeture à 18h, le reste de la semaine, au lieu de 19h.

Ailleurs on dénonce "les mauvais plis", les "préservations d'intérêts" les habitudes prises...

D'autres problèmes sont liés à la composition de ce personnel, on regrette souvent d'être ou d'avoir été "l'exutoire de tous les fragiles de l'administration", telle bibliothèque mettra en regard l'effectif théorique et l'effectif pratique... La qualification du personnel est cruciale, pour une meilleure ouverture, mais nous étudierons cette question par la suite.

Les horaires hebdomadaires de travail des agents constituent une autre catégorie de problèmes à prendre en compte. A Issy-les-Moulineaux comme à Mantes-la-Jolie on signale que leur réduction n'ayant pas été compensée par un afflux de personnel a eu pour conséquence une réduction du temps d'ouverture de la bibliothèque et donc une réduction du service public.

Enfin le dernier aspect abordé tient à la féminisation de la profession.⁴⁹ Les femmes, ayant une famille à charge, ne voudraient pas travailler le soir, ne voudraient pas travailler le dimanche... "J'ai beaucoup de femmes dans la profession, elles préfèrent terminer à 18h qu'à 19h". Nous laissons, naturellement, la responsabilité de ce type de propos à leurs auteurs.

Si la question du personnel - et on le comprend - est génératrice de nombreuses contraintes, le personnel est l'atout principal dans l'ouverture des bibliothèques. Le personnel, c'est la qualité de l'accueil, c'est le dialogue avec le public, c'est le conseil et c'est l'occasion de rappeler la fonction sociale de la bibliothèque. A Rennes, on rappelle que quand on parle d'effectifs, on ne peut pas ne pas prendre en compte la fonction sociale de la bibliothèque qui de plus en plus répond à une attente des élus.

La question du personnel est omniprésente - trop ? - dans le discours des professionnels sur les horaires d'ouverture et cache peut-être une question tout aussi essentielle qui est celle du public, mais nous y reviendrons.

Les élus

Depuis quelques années, on le sait, les bibliothèques sont devenues, non seulement un enjeu culturel pour les collectivités territoriales, mais aussi un enjeu politique. De la réussite ou non d'un équipement peut dépendre une réélection ; n'oublions pas - c'est une banalité que de le dire - que les lecteurs sont aussi des électeurs.

Le rôle de l'élu est essentiel, car c'est lui qui sera le porte-parole de la bibliothèque auprès du conseil municipal, tout en étant le porte-parole naturel du public. Pour l'élu la question des horaires peut être fondamentale car c'est

⁴⁹voir à ce sujet Seibel, Bernadette. *Au nom du livre, analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*. Paris : La Documentation française, 1988, p. 30-32.

à travers l'amplitude horaire qu'on lira toute la politique municipale" (Roanne). Dans cette optique, le critère quantitatif l'emporte souvent sur le critère qualitatif. Tout est donc affaire de négociation entre l'élu et le bibliothécaire. Cette intervention de l'élu sur les horaires d'ouverture peut se faire selon diverses modalités, contrainte ou collaboration. A Corbeil-Essonnes comme à Arles, c'est la concertation qui a eu lieu. A Nancy, c'est la municipalité qui a imposé des horaires d'ouverture au directeur de la bibliothèque. Le directeur était contre l'ouverture du dimanche et proposait une ouverture maximale sur la semaine. A Issy-les-Moulineaux, nous avons déjà vu que le discours tenu sur les horaires n'est pas du tout identique à la mairie et à la bibliothèque. Ailleurs on déplore la situation actuelle en terme d'horaires "liée à des décisions aberrantes d'élus". A Orléans on insiste sur le fait que les décisions concernant les horaires (ouverture du dimanche en l'occurrence) doivent être fortement soutenues par la ville.

L'horaire d'ouverture peut devenir le point d'achoppement entre l'élu et le bibliothécaire et constituer un enjeu politique qui dépasse souvent le cadre de la bibliothèque elle-même. Développons un exemple, certes extrême, mais tout de même significatif : le cas des horaires d'ouverture de la médiathèque municipale de Nantes.

La médiathèque de Nantes, conçue sous une équipe municipale sera ouverte, en 1985, par une autre équipe. Cette dernière, chargée de la mise en place du fonctionnement fera en quelque sorte "un refus de paternité" de cet équipement qu'elle n'avait pas conçu et ne lui attribuera pas les moyens suffisants et nécessaires pour une très ample ouverture. C'est alors que la question des horaires d'ouverture de la médiathèque se mue en enjeu politique, la question étant prise en main et mise sur la place publique par l'ancienne équipe au pouvoir. Ce contentieux politique se traduit par une campagne de presse, de pétitions, par la création d'une association "d'usagers mécontents". La pression exercée par cette campagne sera telle que l'équipe en place se verra obligée - enjeu électoral pris en compte - de donner des moyens supplémentaires à la médiathèque pour accroître son ouverture. Ce qui n'empêchera d'ailleurs pas l'ancienne équipe de revenir en place, et donc de tout faire pour favoriser l'ouverture maximale de la médiathèque. On voit donc par cet exemple à quel point l'attitude des élus peut être déterminante, sans parler du poids de l'intervention du public, acteur bien souvent oublié. Notons, cependant, que la pression du public en faveur d'une ouverture maximale n'existe pas partout même dans une ville comme Corbeil-Essonnes - au grand étonnement du directeur de la médiathèque -, ouverte pourtant seulement 29h hebdomadaires.

L'intervention de l'élu est donc déterminante, elle est génératrice de contraintes - son avis n'est pas nécessairement conforme avec celui du responsable - mais elle est aussi un atout pour la bibliothèque. Le pire n'est-il pas l'indifférence.

Les contraintes locales et géographiques

On n'ouvre pas une bibliothèque de la même manière d'une ville à l'autre. Le contexte local est décisif dans l'élaboration des choix de fonctionnement.

L'analyse du contexte géographique d'une part - place de la ville dans le contexte régional et national -, du contexte local d'autre part - situation de la bibliothèque dans la ville, analyse de l'environnement et analyse de l'offre culturelle et de loisirs dans la ville - peut être déterminante dans la définition des horaires adoptés. Il s'agit bien là de contraintes dont on doit tenir compte et qui sont diverses selon les villes.

Quelques exemples sont intéressants pour étudier cet aspect de la problématique. A Arles, le jour de la nocturne a été décidé en tenant compte des nocturnes des centres commerciaux avoisinants. A Rennes comme à Roanne et Issy-les-Moulineaux, l'ouverture du dimanche et les nocturnes ne semblent pas souhaitables, du fait de la situation excentrée de la bibliothèque.

L'insertion de la bibliothèque dans un complexe ou un pôle culturel peut avoir des conséquences sur le fonctionnement de la bibliothèque, soit qu'elle soit génératrice d'un public spécifique, soit qu'elle nécessite une concertation avec d'autres partenaires. A Orange, on est conscient que l'insertion de la future médiathèque dans un pôle culturel comprenant un musée de site et un site archéologique imposera, pour le moins, une harmonisation des horaires lors de grandes manifestations. A Rennes, où la future médiathèque voisinera avec le Musée de Bretagne et le Centre de culture scientifique technique et industrielle, une harmonisation des horaires et des jours d'ouverture est en cours. La bibliothèque devra fermer le mardi pour s'accorder avec les impératifs du musée. On souligne, par ailleurs, que l'association de la bibliothèque avec ces deux organismes dont l'activité principale est la réalisation d'expositions temporaires devrait susciter un afflux de public et imposer, entre autres, une ouverture le dimanche.

La situation de la ville dans le contexte national a aussi son importance pour la détermination des horaires. A la bibliothèque d'Issy-les-Moulineaux, on considère que la proximité de Paris rend caduque toute éventuelle ouverture du dimanche, le public étant par trop sollicité par l'offre culturelle parisienne le dimanche. Notons que la responsable des affaires culturelles de la ville, en charge du projet de future médiathèque (ouverture prévue pour 1994) tient un raisonnement inverse et souhaite ouvrir la médiathèque le dimanche pour animer et dynamiser la vie culturelle et sociale le dimanche.

A Corbeil-Essonnes on fait remarquer que la situation de la ville en grande banlieue rend nécessaire une ouverture tardive pour permettre aux lecteurs travaillant à Paris de venir à la médiathèque. Enfin, notons qu'un certain nombre de données de ce type doivent être prises en compte pour la détermination du jour de fermeture.

Les contraintes socio-économiques

Le contexte socio-économique de la ville doit évidemment être pris en compte pour l'élaboration des horaires de la bibliothèque.

A Roanne, on insiste sur le fait que les horaires doivent tenir compte de la réalité économique de la ville. "C'est - dit-on - par la nature même des missions obligatoires aujourd'hui pour Roanne, en situation de redéploiement économique que se posera le problème des horaires d'ouverture" de la future médiathèque.

A Issy-les-Moulineaux, la présence dans la ville d'une forte population active ne résidant pas dans la ville devrait imposer une ouverture à 12 heures. D'autres exemples, bien sûr, pourraient être cités mais ceux-ci nous semblent assez exemplaires.

Les contraintes architecturales

L'architecture joue un rôle non négligeable dans la définition des horaires, et l'oubli de cette donnée dans la programmation de l'équipement peut avoir des conséquences tout a fait dommageables.

De la possibilité ou non de centraliser l'accueil et le prêt, de la possibilité ou non de procéder à des ouvertures différenciées, de l'existence ou non d'une entrée unique dépendront l'organisation, la répartition des différents postes de travail et le nombre de ces postes pour ouvrir. Signalons que la bibliothèque de Nantes ne nécessite que 14 personnes au minimum pour ouvrir ses portes, pour 9 600 m², tandis qu'il en faut 30 à Aix-en-Provence pour 7 605 m².

Ces contraintes architecturales sont, soit des contraintes voulues, soit des contraintes subies. A Arles, le choix d'une architecture ouverte, sans cloison ni séparation d'aucune sorte entre les différents secteurs, interdit toute ouverture différenciée. Ce choix est voulu et exprime, par son inscription dans l'architecture, la politique de l'établissement. A Orange, l'architecture de la future médiathèque devrait avoir les mêmes conséquences. A Roanne, un raisonnement inverse est tenu puisque l'architecture retenue doit pouvoir favoriser des horaires différenciés par département. On voit donc à travers ces choix comment la politique horaire de l'établissement peut s'inscrire dans l'architecture retenue.

Mais ailleurs ces contraintes sont subies, division en huit pièces de l'actuelle bibliothèque d'Orléans, double entrée de l'actuelle bibliothèque

d'Issy-les-Moulineaux... Le responsable de la bibliothèque d'Antony regrette, lui, que la configuration du bâtiment soit telle qu'il faille un grand nombre de personnes pour ouvrir mêmes aux heures creuses. La bibliothèque a été construite sans concertation avec des professionnels. C'est là affirmer l'importance du dialogue entre architectes et bibliothécaires qui n'existe pas toujours. Pour la future médiathèque d'Orléans (ouverture prévue en 1994) c'est la conformation du terrain qui imposera une bibliothèque en étages et qui offrira la possibilité d'ouvrir séparément les sections. A Nancy, des choix similaires à ceux des bibliothèques d'Arles et d'Orange sont ressenties par son responsable comme une contrainte négative.

C'est donc à travers un dédale de contraintes et d'atouts que les responsables de bibliothèques sont amenés à faire des choix de fonctionnement. Notre hypothèse est que, en analysant les choix faits, les solutions retenues, on peut lire la conception de la médiathèque voulue par son directeur. C'est cet aspect du problème que nous allons aborder désormais.

3 De la bibliothèque au centre serveur multifonctionnel

De l'image qu'on a de la bibliothèque, de son rôle, de ses missions, de la hiérarchisation ou non des supports va naître un horaire d'ouverture donné. Une notion nous semble déterminante, en la matière, c'est celle de l'horaire unique. Il en est d'autres, c'est certain, mais les choix faits par les responsables à propos d'un horaire unique ou non pour tous les services, nous semble être un marqueur très significatif. Notons qu'à cet égard le problème des horaires des sections enfantines nous semble relever d'une autre logique, le public majoritaire étant captif des horaires scolaires. Par ailleurs, l'action des bibliothèques des enfants est, souvent, très lié à la collaboration avec des partenaires privilégiés, tels que l'école et les différents organismes liés à l'enfance ou la petite enfance (crèches). Mais nous avons déjà eu l'occasion de spécifier que l'accueil des classes qui constitue, certes, une forme d'ouverture, est un autre problème qui ne peut être étudié dans le cadre de ce mémoire.

Des horaires donc, mais pour quelle bibliothèque ?

La conception la plus ancienne de la bibliothèque publique - nous ne portons, ici, aucun jugement de valeur sur les différentes solutions retenues - repose, en grande partie, sur une distinction des différentes sections par le support : le livre pour la section adulte, le périodique pour les salles de périodiques, le disque pour la discothèque, la vidéo pour la vidéothèque et ainsi de suite. Cette distinction reste la même pour les nouveaux supports, logiciels et logithèques par exemple. A chaque support correspondrait un public particulier, donc un horaire particulier. Ces supports peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une hiérarchisation, plus ou moins avouée, dans l'esprit

des bibliothécaires. Le livre est, bien entendu, considéré comme le support noble par excellence. Combien de discothèques ont des horaires d'ouverture moindre que la bibliothèque ? A Orléans, on affirme la volonté d'attirer prioritairement les lecteurs sur les auditeurs. Cette volonté s'inscrit, plus ou moins volontairement certes, dans l'architecture puisque, du fait de la construction en hauteur, on accédera d'abord à la bibliothèque puis à l'image et au son dans les étages.

Mais revenons à nos modèles de bibliothèques. La division en différentes sections, déterminées par le support, s'accompagne, souvent, d'une volonté affichée d'horaires différenciées pour chaque section. Il va de soi, qu'au nom d'une plus grande lisibilité pour le public, on préfère avoir un horaire unique, mais on accepte toujours l'idée, selon laquelle, un horaire distinct par section est toujours possible pour pallier tel ou tel manque.

A Issy-les-Moulineaux, la distinction horaire entre les différents services s'est faite progressivement pour pallier les manques d'effectifs mais aussi en tenant compte des courbes de fréquentation. D'autres exemples pourraient être cités.

Une autre division traditionnelle, porteuse de différenciation horaire, est la séparation entre section étude et section lecture publique, voire entre prêt et consultation sur place. Nous avons rencontré ce cas dans la bibliothèque actuelle d'Orléans (plus d'heures pour la section études que pour la section lecture publique), de Roanne, et de Nancy où la bibliothèque d'études est physiquement séparée de la médiathèque (50 heures d'ouverture, pour l'une, 32 heures pour l'autre). A Toulouse, les différents projets de médiathèque prévoient, tous, le maintien de cette distinction entre études et lecture publique. On n'y exclut pas la possibilité d'horaires différents.

Les années 1970-1980 ont vu l'émergence, en France, d'un nouveau concept de bibliothèque, que nous appellerons, par souci de simplification, la médiathèque, et qui voit la mise sur le même plan de tous les supports en refusant toute distinction. Ces médiathèques revendiquent leur caractère multimédia. La Bibliothèque publique d'information est sans doute le modèle le plus abouti de cette catégorie. Il y a évidemment des nuances entre chaque bibliothèque. Ce type de conception de la bibliothèque impose, pratiquement, l'horaire unique. A Arles, cette obligation - nous l'avons déjà évoqué - s'inscrit dans l'architecture. A Orange, de même, la conception de la future médiathèque repose sur les mêmes principes. A Aix-en-Provence, tous les services ont le même horaire ; au-delà de la volonté affichée de lisibilité des horaires de la bibliothèque, on insiste sur le fait que le public doit pouvoir venir pour n'importe quelle activité, sans différenciation entre catégorie de lecteurs et de documents.

A Nantes, on rappelle que, si l'on s'en tient à une conception implicite de la médiathèque, les horaires doivent encourager "une multipratique". Cette conception de la médiathèque s'accommode mal d'horaires différenciés. Il y

a, bien entendu, des nuances entre la conception que l'on peut avoir de la médiathèque et les possibilités effectives de l'horaire unique. Toute bibliothèque ayant des horaires différenciés ne répond pas nécessairement à la conception traditionnelle de la bibliothèque.

A ce sujet, les fonds patrimoniaux et locaux semblent constituer un cas particulier, de par la nature même de leurs fonds et des contraintes qu'ils imposent (conservation, surveillance...).

Citons, pour finir, le cas de la future médiathèque d'Issy-les-Moulineaux qui affirme cette volonté d'être une médiathèque dans la pleine acception du terme et qui, par conséquent, aura des horaires uniques.

La dernière étape, nous semble-t-il dans l'appréhension du concept de bibliothèque est représenté par la future médiathèque de Roanne. La notion d'horaire unique ou différencié n'y est pas étrangère.

A Roanne, la notion d'horaire différencié "est intrinsèquement lié à la nature même de la nouvelle médiathèque". Attardons-nous, un peu, sur l'organisation future de cette bibliothèque.

La bibliothèque de Roanne va renoncer à la division traditionnelle en sections pour s'organiser sous forme de départements. Quatre départements sont prévus : Lecture-loisirs qui intégrera les anciennes sections jeunesse et adultes, la documentation qui réunira la bibliothèque universitaire (créée, dans le cadre d'une délocalisation universitaire, et prise en charge par la bibliothèque municipale) et le centre de documentation, un département patrimoine qui réunira les fonds anciens et locaux ainsi que le patrimoine audiovisuel et enfin une bibliothèque musicale. Une salle d'actualité aura, elle, une fonction transversale, s'adressant à tous les départements.

Cette départementalisation a pour corollaire une volonté de bien cibler les publics et donc à travailler à des horaires adaptés pour chaque public cible. On voit donc se profiler un modèle de médiathèque où l'organisation interne ne se fait plus en fonction des supports, mais en fonction des publics et de leurs pratiques.

Cette départementalisation (une réforme similaire est en cours à Lyon) aura pour conséquence la nécessité de "profiler les horaires" par rapport à la lecture publique, à la salle d'actualité ou à la documentation (B.U. et centre de documentation). Cette différenciation horaire répond à un souci de "rentabilisation intellectuelle" et de service public. Elle s'appuie, aussi, sur une analyse des pratiques, "tôt le matin ce sont surtout les amateurs de journaux, tard le soir, le public du centre de documentation et de la bibliothèque universitaire".

"Jouer sur les horaires différenciés, pour des raisons de pertinence et de performance documentaire permet, en outre, de résoudre pour une part, le problème des postes et des affectations".

L'horaire différencié joue donc le rôle de révélateur d'une nouvelle conception de la médiathèque que le responsable de la médiathèque de Roanne dénommerait "Centre serveur multifonctionnel".

Les quelques exemples que nous avons présentés ont donc permis de démontrer combien la question de l'horaire unique est fondamentalement liée à la nature même de la bibliothèque. Bien entendu, le propos doit être nuancé car toute typologie est toujours plus ou moins réductrice.

Ces différents modèles de bibliothèque appellent, sans doute, des modalités d'ouverture différentes. Au-delà du nombre d'heures d'ouverture - qui ne rêve pas d'ouvrir 60 heures par semaine - nous voudrions étudier ce que veut dire ouvrir, ouvrir plus, peut-être, mais surtout ouvrir autrement. Nous verrons à travers différentes modalités d'ouverture les choix qui sont faits.

4 Le nombre ne fait rien à l'affaire ou comment ouvrir autrement

Près de la moitié de nos interlocuteurs ont fait état de modifications des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques, dans les années récentes, et dix d'entre eux ont des projets de modification dans un futur proche. Ces deux données objectives montrent bien combien la question des horaires d'ouverture est délicate à manier et que la recherche de l'horaire idéal n'est pas des plus faciles. Les horaires d'une bibliothèque ne se font pas en un jour, un horaire donné n'est certainement pas valable pour l'éternité. L'exemple de la bibliothèque de Corbeil-Essonnes va nous permettre de développer la notion d'étape dans les horaires d'ouverture qui, c'est une évidence, ne doivent être qu'un outil d'une politique et non une finalité. Le directeur de cette bibliothèque souligne que, si l'extension des horaires d'ouverture lui paraît, aujourd'hui, une priorité, cela n'a pas été toujours le cas.

La bibliothèque de Corbeil-Essonnes fonctionne entre deux impératifs, un impératif de fonctionnement du service public qui doit être rationnel, cohérent et rigoureux afin d'avoir une qualité de service public, toujours amélioré, et d'autre part un impératif de travail sur le développement de la lecture, de l'action culturelle, de conquête de nouveaux publics, de travail avec les écoles, toutes actions qui supposent un travail, très développé vers l'extérieur de la bibliothèque (intervention en milieu scolaire, etc.). Ces deux impératifs, en terme d'horaire d'ouverture, ont été contradictoires, car il fallait avoir la latitude de développer ces actions compte tenu des moyens humains. Le temps semble aujourd'hui venu de passer à une seconde étape dans la vie de la bibliothèque (l'achèvement de l'informatisation joue aussi son rôle) qui devrait privilégier le premier impératif.

Cinq des responsables que nous avons interrogés considèrent qu'une extension de l'amplitude horaire est aujourd'hui prioritaire. Nous avons déjà cité le cas de Corbeil-Essonnes, mais cette nécessité s'exprime aussi dans d'autres bibliothèques, dont notamment Aix-en-Provence. Pour la responsable

de cet établissement, c'est la priorité des priorités qui a d'ailleurs fait l'objet du travail de tout cet hiver (1991) : réunion avec le personnel, réunion avec les syndicats, C.T.P., réunions avec les élus... Cette extension est d'ailleurs programmée pour octobre 1992, pour une première étape, et pour 1993, pour une seconde étape. Ces modifications répondaient à une attente des élus, mais surtout du public "qui tambourine à la porte".

Il va de soi que la question de l'extension des heures d'ouverture ne se pose pas dans les mêmes termes pour les bibliothèques qui ont d'ores et déjà une amplitude horaire importante. A Nantes (43h d'ouverture hebdomadaire), on considère que cette question n'est plus à l'ordre du jour. Nous avons déjà évoqué comment elle s'était posée dans le passé.

Quatre autres responsables précisent que, si l'extension des horaires n'est pas prioritaire, le redéploiement de ces horaires, lui, l'est (Orléans, Toulouse, Rennes et Mantes-la-Jolie). Nous verrons par la suite les modalités de ces modifications.

Mais avant d'aller plus loin sur la question des modalités d'ouverture, nous voudrions nous attarder sur un thème abordé, à plusieurs reprises, lors de nos entretiens : la question du nombre d'heures d'ouverture.

Nous étudierons principalement, à propos de cette problématique, les cas des bibliothèques municipales d'Arles et de Roanne. Cette question débouchera naturellement sur le thème de la qualité de l'accueil.

A Arles, qui parmi les bibliothèques consultées a les plus faibles horaires d'ouverture, le directeur insiste sur, d'une part, le choix des horaires et d'autre part sur la qualité de l'ouverture.

Le choix des horaires qui, bien entendu, tient compte des moyens en personnel - mais nous avons déjà évoqué cette question - repose sur une demande étudiée du public. Pour le directeur de cette bibliothèque, des horaires réguliers seraient porteurs d'exclusion, et de citer en exemple le cas des lycéens du pays d'Arles qui ne peuvent venir à la bibliothèque que parce que la bibliothèque est ouverte deux jours par semaine entre midi et deux. Les horaires de la bibliothèque ne seraient porteurs d'aucune exclusion, celle-ci étant ouverte un dimanche sur quatre, ce qui permet à chacun de venir.

L'argumentaire utilisé a pour but de répondre aux reproches de trop faibles horaires. Il n'y a - nous dit-on - qu'une confrontation de résultats entre des équipements qui auraient des philosophies de gestion différentes qui pourrait trancher entre deux solutions. Le choix d'une ouverture, certes moins large, est préférée à une ouverture extensive qui privilégierait le quantitatif (self-service) au détriment du qualitatif.

Tout recours à du personnel intérimaire (vacataires, contrat emploi solidarité...) est exclu. L'effort de ces dernières années s'est traduit par une augmentation progressive des postes en catégories A et B, ainsi que sur une diminution parallèle des postes de catégories C et D. Cet effort est coûteux, pour la ville, puisque la proportion du poste *personnel* par rapport au budget global de fonctionnement est de plus en plus importante.

Cependant, des modifications dans les horaires d'ouverture de la bibliothèque ne sont pas à exclure puisque cette dernière a dû renoncer, pour des raisons budgétaires, à son ouverture du dimanche. Pour autant la question des horaires n'est pas prioritaire en soi. Trois conditions doivent être remplies - nous dit-on - pour que la bibliothèque fonctionne correctement : locaux et matériels, personnel qualifié et budget d'acquisition. Le responsable de la bibliothèque insiste sur le nécessaire équilibre entre ces trois pôles qui sont prioritaires sur la question isolée des horaires d'ouverture. Le directeur de la bibliothèque municipale d'Antony insiste, lui aussi, sur la question du développement des collections, à ses yeux, prioritaire sur les horaires.

La notion d'offre, de service rendu est donc prioritaire sur la question du nombre d'heures. N'y a-t-il pas, pour autant, un seuil à partir duquel, quelle que soit l'offre réelle, l'accès devenant trop complexe, tout effort sur l'offre est vain ? C'est évidemment une question que l'on est en droit de se poser.

La question des qualifications est centrale dans le discours tenu à la bibliothèque municipale de Roanne. Un élargissement des horaires d'ouverture n'aurait pas nécessairement pour effet une augmentation de la fréquentation de la bibliothèque. Précisons que l'expérience de bibliothèques ayant accru ses horaires d'ouverture, dans un temps proche, confirmerait, au contraire, cette corrélation entre fréquentation et nombre d'heures d'ouverture. Ces bibliothèques - et c'est notamment le cas de la bibliothèque municipale de Nantes - attendaient, de l'augmentation de l'amplitude horaire, un étalement de la demande ; or elles se sont trouvées confrontées à une forte augmentation de la demande. Il faudrait approfondir cette recherche pour apporter une réponse plus nuancée à cette interrogation et procéder à une analyse fine des évolutions constatées.

Pour le responsable de la bibliothèque de Roanne - et ce n'est pas nécessairement contradictoire avec la question précédemment posée - la question centrale est celle de l'offre et de la qualité de cette offre. Cette offre doit être ciblée de façon suffisamment convaincante pour provoquer l'adhésion du public. Le personnel est-il habitué à se poser la question de l'accueil documentaire ou plus largement de la communication de façon frontale. Telle est la question, qui sous-entend une réponse négative, posée par ce responsable. Il constate une inadéquation entre formation et demande, regrettant l'absence d'une formation généraliste profilée, prenant pour exemple l'absence d'une solide formation cinématographique du personnel à l'heure du multimédia.

Là encore, la préoccupation est essentiellement qualitative mais - au risque de nous répéter - un problème ne peut cacher l'autre, et pour reprendre un propos de la directrice de la médiathèque de Nantes "on ne peut se satisfaire de la diversité de l'offre, si dans les faits, le public ne peut avoir une pratique intensive de cette offre". Ce qui n'empêche pas le même interlocuteur d'affirmer que "ce qui fait la force d'une bibliothèque, c'est la qualification du personnel qui peut accueillir et guider le public".

Néanmoins, doit-on s'interroger, avec le directeur de la bibliothèque municipale d'Orléans, sur "la réalité du contenu de la qualité revendiquée" ici ou là. Ne nous propose-t-on pas, derrière cette qualité affirmée, un service supermarché ? Existe-t-il un hiatus entre le discours et la pratique effective ?

A cette étape de la réflexion il nous semble nécessaire de porter notre regard sur une interrogation récurrente dans le discours des bibliothécaires et qui n'est pas sans rapport avec la question de la qualité de l'accueil. Doit-on hiérarchiser la demande, y a-t-il un service minimal et un service maximal ?

Si la bibliothèque d'Arles revendique un service maximal sur toute la durée de l'ouverture, ici ou là on accepte aisément cette hiérarchisation. Pour le directeur de la bibliothèque municipale d'Orléans, on peut légitimement accepter l'idée de hiérarchiser la demande ce qui se traduirait par des services pointus sur un nombre d'heures limitées (accès aux fonds patrimoniaux et locaux par exemple) et un service maximal (prêt, consultation sur place...) sur une amplitude plus large. "La communication d'un manuscrit du XVe siècle ou la recherche d'un incunable peut attendre" affirme-t-on à la bibliothèque municipale de Rennes à propos des services accessibles le dimanche. Dans une bibliothèque publique on ne saurait tout mettre sur le même plan, certains services devraient être plus accessibles que d'autres (Rennes). Le tout est de s'entendre sur la définition du service minimal. L'important - nous semble-t-il - est d'être conscient des conséquences des choix faits, sur les usages et les usagers. Une définition claire des différents niveaux de service est nécessaire et souhaitable. La question se pose, sans doute différemment, selon l'importance des services offerts par la bibliothèque et selon le type de bibliothèque.

La question de l'accueil est donc au centre de l'interrogation sur la notion d'ouverture, elle en est le moteur, la justification principale. C'est pourquoi nous nous sommes interrogés sur les apports possibles des nouvelles technologies (informatisation, robotisation du prêt, distributeurs de livres) tant pour améliorer cette qualité de l'accueil que pour accroître l'amplitude horaire.

Si l'informatisation - nous explique-t-on à Orange - est source d'amélioration de la qualité et de l'accès à l'information (OPACS), elle n'aurait pas, pour autant, d'incidences sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Les arguments avancés insistent tous sur le rôle social de la bibliothèque, conçue comme un lieu de rencontre qui doit être le plus convivial possible. Les gains de temps dus à l'informatisation doivent être consacrés à l'amélioration de l'accueil (Orange, Issy-les-Moulineaux). Le directeur de la bibliothèque municipale de Roanne, qui développe un prototype d'automate de prêt, reconnaît que cela pourrait favoriser une ouverture plus large mais se défend de cet objectif en insistant, toujours, sur le fait que la mise en service d'un tel automate doit être l'occasion de réfléchir sur la qualité du service rendu. A Toulouse, on avance que l'informatisation, qui rend plus rapide

rendu. A Toulouse, on avance que l'informatisation, qui rend plus rapide certaines tâches (prêt...), demande en fait plus de travail en amont et ne peut dégager du personnel pour accroître l'ouverture.

En revanche, les responsables des bibliothèques municipales de Rennes et de Corbeil-Essonnes sont convaincus qu'il y a bien, dans le recours à l'informatisation, une perspective d'accroissement de l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture, car nous fait remarquer le directeur de la bibliothèque de Corbeil Essonnes, les OPACS facilitent les recherches des lecteurs tandis que les opérations de prêt sont, elles aussi, rendues plus aisées et donc plus rapides. Sans défendre l'idée d'une bibliothèque libre-service, la responsable de la bibliothèque de Rennes insiste d'ailleurs sur la nécessaire prise en compte des données sociales qui correspond à une attente des élus ; on peut raisonnablement penser que l'informatisation devrait déboucher sur une amélioration des horaires donc de l'accès aux collections. Mais il n'est pas de notre rôle de donner une réponse définitive, à la question mais plutôt de traduire un état d'esprit.

La question est plus controversée, encore, quand on aborde le chapitre des catalogues accessibles à domicile ou des distributeurs de livres. Ces services constituent-ils une forme d'ouverture de la médiathèque ? Pour le directeur de la bibliothèque d'Orléans qui développe un projet de distributeur de livres qui permettra l'accès au livre à tout moment et notamment lors de la fermeture de la bibliothèque, il s'agit bien là d'une forme d'ouverture de la bibliothèque puisque l'accès au livre est constant. Le responsable de la médiathèque municipale d'Arles est, lui, tout aussi convaincu que le catalogue accessible à domicile (vidéotex) constitue "une augmentation formidable des horaires d'ouverture"! Contradiction avec les propos tenus sur la nécessité d'un service maximal sur toute la durée d'ouverture ...? En fait, on peut sans doute conclure avec les responsables des bibliothèques d'Antony et de Nantes que si ces nouveaux services ne sont pas à proprement parler une ouverture supplémentaire de la bibliothèque - ils sont plutôt un palliatif à la fermeture - ils n'en constituent pas moins un accroissement de l'accès au document ce qui les rend éminemment intéressants ; nouveaux services offerts, donc, plutôt qu'extension des horaires d'ouverture. Cette question de l'accès au document, par l'intermédiaire de ces moyens nouveaux que nous venons d'évoquer, doit être prise en compte dans l'appréciation qu'on peut avoir d'un horaire donné.

Favoriser la qualité de l'accueil, soit, hiérarchiser les demandes, peut-être, mais comment étaler l'ouverture ? Faut-il ouvrir en continu, ouvrir en nocturne, ouvrir le dimanche ? Que faire pour toucher le public, pour conquérir de nouveaux publics, car il est bien clair pour tous qu'il n'y a pas un mais des publics ? Pas un des responsables interrogés ne nie que certains horaires, certains choix de fonctionnement, peuvent être facteur d'exclusion.

Si la nécessité de se diriger vers des horaires en journée continue fait pratiquement l'unanimité - ce sont les objectifs prioritaires des bibliothèques d'Orange et de Rennes, par exemple - la discussion est plus animée quand on aborde la question de la nocturne, et plus encore, celle de l'ouverture du dimanche. Ouvrir en nocturne - nous dit-on à Nantes - "tient plus du fantasme du bibliothécaire que d'un besoin du public" ; mais qui a réellement analysé les attentes des publics. Rares sont les études préalables - les études de marchés - sur ces questions. La connaissance des publics semble bien souvent, plus affaire d'intuition que de réelle analyse. Quant à l'ouverture du dimanche, elle ne présente pas de réel intérêt nous dit-on encore à Nantes, elle ne serait qu'un palliatif à une faible ouverture en semaine... On ne manque pas d'avancer des motifs d'ordre syndicaux, de fortes résistances du personnel (Orange), mais cet argumentaire est loin de dominer.

Nous ne traiterons pas, ici, des aspects juridiques - rien ne s'y oppose affirme la responsable du projet de médiathèque d'Issy-les-Moulineaux - et financiers de l'ouverture du dimanche car ce n'est pas notre propos. Précisons, cependant, que de multiples solutions ont été recherchées qui toutes combinent récupération et heures supplémentaires avec un accueil favorable du personnel, en définitive. Ajoutons encore, le recours prévu à Issy-les-Moulineaux, comme ce fut le cas à Nancy dans les premiers temps, à des bibliothécaires en cours de formation à Mediadix-Nanterre, réponse sans doute, à ceux qui objectent que le recours à des étudiants est contestable en terme de qualité de service public, particulièrement un jour sensé attirer de nouveaux publics qui, par définition, ont besoin d'un accueil amélioré.

Il serait, d'ailleurs, intéressant d'étudier, plus en détail, les problèmes posés par le recours à des moniteurs étudiants pour l'accueil du public. Au-delà des à priori sur la question, rappelons que la B.P.I. a recours à cette forme d'accueil le week-end et que ses résultats ne sont pas nécessairement négatifs. Une étude approfondie de la question qui prendrait en compte l'exemple des bibliothèques universitaires pourrait être riche en enseignements.

Les partisans de l'ouverture du dimanche sont tout aussi fervents que ses adversaires. A Arles, on considère que l'ouverture du dimanche - au-delà de l'aspect compensation des faibles horaires hebdomadaires - a permis de toucher des publics nouveaux, notamment un public familial, qui ne viendrait sans doute pas en semaine. La même observation est faite à Nancy. Notons qu'on manque, à ce jour, d'étude précise sur l'impact de l'ouverture du dimanche. Un mémoire de l'ENSSIB est actuellement en cours à la bibliothèque de Nancy qui devrait apporter des informations intéressantes sur la question.

A Corbeil-Essonnes, dont le directeur se félicite de la réussite progressive de sa nocturne, on est convaincu de l'intérêt de l'ouverture du dimanche. Pour le responsable de cette bibliothèque, l'ouverture éventuelle du dimanche, permettrait l'ouverture de la bibliothèque à des publics

~~dimanche. Pour le responsable de cette bibliothèque, l'ouverture éventuelle du dimanche, permettrait l'ouverture de la bibliothèque à des publics nouveaux ayant des besoins en documentation et en travail sur place. Il souligne, par ailleurs, qu'il y voit un des facteurs pouvant favoriser la conquête d'un public ouvrier, (cette catégorie socioprofessionnelle représente 30 % de la population de la ville mais de 10 à 14 % du public de la bibliothèque). Cet objectif correspond à une mission explicite définie par la mairie. Le propos est cependant nuancé et le directeur de la bibliothèque de Corbeil-Essonnes se garde bien de voir dans l'ouverture du dimanche un remède universel à la démocratisation de la lecture. Enfin, comme la directrice des affaires culturelles de la ville d'Issy-les-Moulineaux qui fait de l'ouverture du dimanche un des points forts de la future médiathèque, il souligne son intérêt pour l'animation culturelle de la ville le dimanche.~~

La question de l'ouverture du dimanche, on a pu s'en rendre compte, fait l'objet d'un large débat dans la profession. Même si on évoque couramment la question des résistances du personnel, ce n'est pas la principale argumentation. Notons qu'aucun des responsables interrogés n'a évoqué de motifs religieux. La notion selon laquelle les établissements culturels doivent être ouverts le dimanche, semble peu à peu s'imposer. Le débat autour de l'ouverture de *Virgin Megastore* laisserait-il des traces ? Nombre de nos interlocuteurs nous ont d'ailleurs fait remarquer qu'il fallait se diriger vers des horaires décalés des horaires de travail du public, seul moyen de toucher un public de plus en plus nombreux. Il y a bien entendu loin du rêve à la réalité.

Comme on a pu le voir dans cette partie sur la notion d'ouverture, il n'existe pas d'horaire idéal, ni de recette miracle. Chose importante, nous semble-il, les interlocuteurs insistent tous sur la nécessité d'une communication forte, car tout horaire, si bon soit-il, s'il n'est pas connu du public, n'a aucun effet.

Nous avons, certes, pu identifier des tendances dans le discours tenu, mais celles-ci ne sont pas toujours facile à isoler car elles s'entrecroisent souvent sur tel ou tel aspect de la question. Il serait irréaliste de vouloir définir, à ce sujet, une typologie bien marquée.

L'attitude face à la réponse aux questions concernant l'horaire d'ouverture comme indicateur de l'activité des bibliothèques nous semble fortement révélatrice de cet embarras. Si généralement on s'accorde à penser que le nombre d'heures d'ouverture peut être un bon indicateur tout du moins de l'état d'esprit de la bibliothèque à l'égard d'une question aussi essentielle que l'accès le plus large du public à la bibliothèque, dans le quotidien, on évoque immédiatement les dangers de ne voir les bibliothèques qu'à travers les horaires - qui peuvent cacher une absence d'offre réelle - qui, nous l'avons vu, sont largement tributaires du contexte local. De manière générale l'accord se fait sur la nécessité de pondérer cet indicateur avec d'autres indicateurs, d'autant plus si on voulait en faire un des critères d'attribution

des subventions. Cependant, les indicateurs, concernant les horaires d'ouverture, demandés dans le questionnaire 1991 sont - à l'exception notable de Roanne - jugés favorablement par nos interlocuteurs qui tous attendent avec impatience les chiffres de la D.L.L., éléments importants de négociation avec les élus.

Alors s'il n'existe pas d'horaire idéal, si tout est affaire de nuances, peut-on se prendre à rêver, comme le font certains, de bibliothèques ouvertes 60 heures et plus, alliant compétences du personnel, qualité de l'accueil, diversité de l'offre et des services... ?

Conclusion

Nous avons étudié dans notre première partie qu'elle a été l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales et quels enseignements on pouvait déduire de ces évolutions. Il s'agissait, là, d'une approche globale qui ne pouvait faire ressortir les particularismes locaux, ni l'approche qualitative de la question. Notre deuxième partie nous a permis d'apprécier combien cette question soulevait des interrogations multiples et combien les appréciations pouvaient être différentes d'un établissement à l'autre et d'un responsable à l'autre. L'horaire d'ouverture ne peut être une fin en soi mais plutôt un outil pour une politique donnée.

C'est pourquoi, alors que nous avions à l'origine, le projet d'étudier le cas des horaires d'ouverture dans les bibliothèques mises en service récemment, nous y avons renoncé. Il nous semble illusoire de vouloir analyser le cas de ces bibliothèques globalement, sans avoir une appréciation fine des différents services offerts, tant ces établissements ont connu une mutation, encore inachevée mais considérable. Nous ne voulons évidemment pas dire que le problème n'existe pas. Il suffit de penser au cas de la bibliothèque municipale de Bordeaux qui a représenté un budget d'investissement considérable et n'ouvre pour autant que 24 heures par semaine. Mais nous pensons qu'il faut analyser chaque situation au cas par cas, tant la question des horaires est liée au choix d'une politique donnée (voir les cas des bibliothèques d'Arles et de Corbeil-Essonnes). Il y a, là, bien des études passionnantes à mener, nous semble-t-il.

L'étude du point de vue des professionnels sur la question de l'horaire d'ouverture comme indicateur d'activité a révélé la pertinence de cet indicateur s'il est pondéré par d'autres indicateurs (acquisitions, qualifications, accueil, etc.). L'indicateur heure d'ouverture serait essentiellement un indicateur d'état d'esprit de la bibliothèque.

Il nous semble, cependant, qu'il doit être possible d'aller plus loin dans la réflexion et que cet indicateur doit s'intégrer dans une démarche évaluative de la politique de l'établissement. Nous voudrions, ici, tenter une première approche de cette question qui, nous semble-t-il, peut dégager des perspectives intéressantes et riches d'enseignements. Nous ne pourrions, dans le cadre de ce mémoire, explorer cette question dans son intégralité, tant la question de l'évaluation de l'activité des bibliothèques est une question complexe qui appelle une réflexion sur l'ensemble de ces activités. Seule une démarche globale - nous semble-t-il - peut permettre de répondre finement à la question posée.

Néanmoins, nous voudrions montrer, par quelques exemples, quelles pistes peuvent être approfondies. Il s'agira d'une conclusion, certes provisoire, à cette étude sur une question trop riche et trop importante pour être étudiée dans le cadre de ce seul mémoire d'études.

Longtemps la recherche sur l'évaluation en bibliothèque publique a consisté, principalement, en des réflexions théoriques sur la constitution des collections et leur utilisation. Douglas Betts⁵⁰, par exemple, s'est intéressé aux problèmes posés par la gestion d'un fonds, notamment en période de restrictions budgétaires. Simon Cane⁵¹, lui, à travers l'application de la méthode de Morse, étudie le prêt des ouvrages et la circulation des documents (taux de rotation...). D'autres études ont été menées, depuis, utilisant telle ou telle méthode.

Les études actuelles portent plutôt sur la définition d'appareils généraux d'évaluation et de mesures. Rappelons que les bibliothèques universitaires s'intéressent depuis plusieurs années à cette question, et que le ministère de l'Education nationale s'est attelé, en collaboration avec les directeurs de bibliothèques, à la confection d'un tableau de bord de gestion permettant une auto-évaluation des bibliothèques universitaires⁵², et le suivi d'une démarche à la fois globale et dynamique.

Quels indicateurs retenir et comment récolter des données utiles à l'évaluation, telles sont les questions posées par numéro spécial de la revue *Interlignes*⁵³ sur ce sujet. Rappelons, pour mémoire, la définition proposée par Anne-Marie Bertrand : "Il s'agit, à partir de la collecte d'informations fiables, à jour et comparables, d'analyser et d'estimer la valeur, l'importance, d'une activité, d'un service, d'un domaine". Et c'est bien là l'objectif de la refonte des formulaires statistiques de la D.L.L. Recueillir des données, utiles à une évaluation nationale des bibliothèques publiques, mais aussi donner à chacun des éléments pour sa propre évaluation. Plusieurs personnes et organismes ont tenté de lister les domaines sur lesquels doit porter l'évaluation. Nick Fox en compte neuf dont l'accès aux services ; la section statistiques de l'IFLA en définit elle aussi une liste dont les horaires d'ouverture⁵⁴. Rappelons que la finalité du choix des indicateurs est d'apporter une aide à la prise de décision. "Ils vont permettre de faire le point sur le fonctionnement de la bibliothèque, fournir un historique de ce fonctionnement et des éléments pour la prévision,

⁵⁰ Betts, Douglas. *La Gestion des fonds : le fond du problème*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 32, n° 1, 1987, p. 10-17.

⁵¹ Cane, Simon. *Trafic, le modèle de Morse à la bibliothèque municipale d'Autun*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 32, n° 1, 1987, p. 26-40.

⁵² Voir à ce sujet Renoult, Daniel. *Du bon usage des tableaux de bord*. Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, 3e trim. 1987, n° 136, p. 27-28.

Carbonne, Pierre. *Coût de gestion et tableau de bord*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 31, n° 5, 1986, p. 476-479.

Carbonne, Pierre. *Statistiques et évaluation dans les bibliothèques universitaires françaises*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 34, n° 4, 1989, p. 374-381.

⁵³ *Dossier Evaluation*. Interlignes, n° 19, décembre 1990.

⁵⁴ Poulain, Martine. *Evaluer pour évoluer*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 37, n° 3, 1992.

ils vont aider à la prise de décision" ⁵⁵. Mais ces indicateurs ne peuvent être étudiés séparément et doivent être combinés entre eux pour "suivre, au moyen de compteurs, judicieusement conçus, les éléments considérés comme constitutifs des performances de l'organisation" ⁵⁶.

Ces quelques éléments avaient pour but de préciser dans quel cadre doit se faire la recherche des indicateurs et quelle est leur finalité. Dans quelle mesure l'indicateur heure d'ouverture peut être utilisé et avec quel autre indicateur peut-il se combiner, quelles informations peut-il fournir ; c'est ce que nous voudrions aborder maintenant.

Si on retient souvent les horaires d'ouverture comme un indicateur pertinent, on l'utilise rarement pour composer des ratios. Or - et nous l'avons démontré dans notre deuxième partie - cet indicateur n'a pas grand sens s'il n'est pas confronté aux autres indicateurs de la bibliothèque. Nous n'avons trouvé qu'une publication - il s'agit d'une publication britannique⁵⁷ - proposant des ratios combinés avec les horaires d'ouverture. Cette étude est une tentative d'application du manuel *Keys to success* ⁵⁸. Les sources utilisées dans cette étude sont d'une part les statistiques des bibliothèques publiques britanniques (CIPFA) et d'autre part les données rassemblées par le Comté de Leicester.

Cette étude identifie quatre types d'indicateur :

- 1 Indicateur opérationnel de performance qui met en relation les inputs (ressources) et les outputs (services rendus).
- 2 Indicateur d'efficacité qui met en relation les outputs (services rendus) à l'utilisation. Rapport entre ce que fournit la bibliothèque avec l'utilisation qui en est faite et le niveau de satisfaction.
- 3 Indicateur d'efficacité : rapport entre la somme dépensée et l'utilisation.
- 4 Indicateur d'impact : rapport entre l'utilisation et la population concernée. C'est donc un rapport entre l'utilisation réelle et l'utilisation potentielle.

L'étude propose plusieurs exemples d'indicateurs et de ratios. Rappelons que l'un est une simple donnée statistique et l'autre une donnée combinée avec une autre qui permet une évaluation dynamique d'un équipement ou de plusieurs équipements comparables.

⁵⁵ Saide, Jean. *Les indicateurs de gestion*. Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français, n° 134, 1er trim. 1987, p. 5-8.

⁵⁶ Corvellec, Hervé. *Evaluation des performances des bibliothèques : tendances, faiblesses et perspectives*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 35, n° 6, 1990, p.356-365.

⁵⁷ Bloor, Ian. *Performance indicators and decision support systems for libraries : a practical application of "Keys to success"*. London : British Library Research and Development Department, 1991.

⁵⁸ King, Donald W. ; Griffith, Jose-Marie. *Keys to success*. London : Her Majesty's stationery office, 1990.

Nous ne nous intéresserons, ici, qu'aux ratios combinés avec l'horaire d'ouverture : coût/horaire d'ouverture annuel et nombre de prêt/horaire d'ouverture annuel.

La démarche proposée nous a intéressé car elle prenait pour base des chiffres publiés dans les statistiques des bibliothèques publiques. Nous nous sommes donc demandé s'il était possible, à partir de données publiées par la D.L.L., de procéder aux mêmes types de calculs, en prenant pour exemple quelques bibliothèques françaises. Les équipements retenus sont tous des bibliothèques mises en service depuis 1987.

Le premier obstacle que nous avons rencontré est le suivant : les horaires d'ouverture utilisés, pour une même ville, sont le cumul annuel des horaires de tous les points de desserte ; or nous n'avons que les chiffres des centrales ce qui, évidemment, fausse les calculs. Nous avons, néanmoins, tenté l'expérience, considérant que les résultats trouvés pouvaient nous donner des résultats intéressants, sinon tout à fait exacts.

Notons que cette question de la prise en compte des horaires des points de desserte plutôt que des seules centrales, comme c'est le cas en France, n'est pas sans intérêt. En effet, en terme d'offre, la prise en compte de tous les points de desserte, préconisée par la Grande-Bretagne et étudiée par l'UNESCO, présente l'avantage de permettre une analyse de l'offre réelle de services rendus, au-delà des différences de configuration des services de lecture publique. Il serait intéressant de tenir compte, non seulement des horaires des annexes, mais aussi de ceux des bibliobus. A cet égard, les indicateurs proposés par la D.L.L. semblent trop réducteurs. Par ailleurs, cette démarche faciliterait, sans doute, les comparaisons entre les différents pays européens.

On trouvera dans les tableaux n° 11 et 12 l'ensemble des chiffres pris en compte pour nos comparaisons.

Tableau n° 11

1991	Aix-en-Provence	Le Mans	Villeurbanne
Budget de fonctionnement ⁵⁹	10 720 851	11 700 850	10 793 003
Coût horaire	8 215,21	6 000,43	4 497,08
Nombre de prêt livres annuel	NC	381 664	394 974
Nombre de prêt par heure	NC	195,72	164,56
Nombre d'heures annuelles	1 305	1 950	2 400

⁵⁹Ce chiffre intègre les dépenses de personnel (avec charges de personnel) et les acquisitions de tous documents pris en investissement et en fonctionnement), nous n'avons pas pris en compte des dépenses telles que les dépenses de chauffage, d'entretien... qui sont par trop différente selon le contexte local et que nous ne connaissons pas..

Tableau n° 12

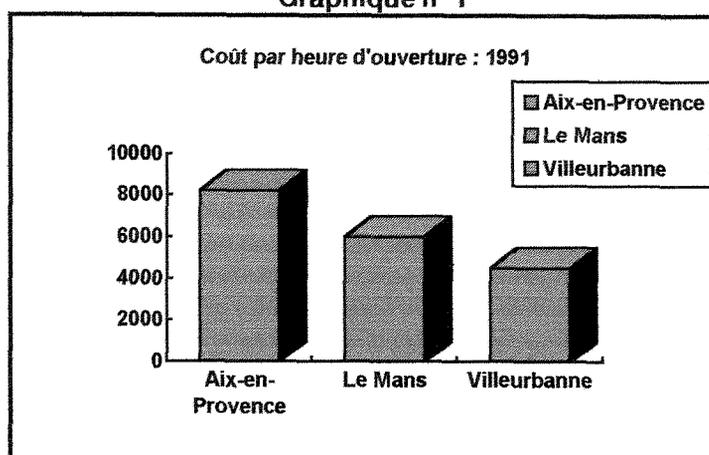
1990	Aix-en-Provence	Le Mans	Villeurbanne
Budget de fonctionnement ⁶⁰	10 295 760	10 882 917	10 773 185
Coût par heure	7 889,47	5 677,62	4 488,82
Nombre de prêt livres	218 763	473 642	477 246
Nombre de prêt par heure	218,63	248,24	198,85
Nombre d'heures annuelles	1 305	1908	2 400

Coût / horaire d'ouverture annuel :

Nous avons pris pour exemple le cas de trois villes : Aix-en-Provence, Le Mans et Villeurbanne. Ces trois villes appartiennent à la même tranche démographique (100 000 / 300 000 habitants). Nous essayerons de présenter pour chaque cas deux possibilités : comparaison entre plusieurs établissements et comparaison entre deux années d'un même établissement.

La comparaison - elle ne porte que sur une année, la comparaison sur plusieurs années nous semble impossible - entre les trois bibliothèques (cf. graphique n° 1) fait apparaître un coût horaire nettement supérieur pour la bibliothèque Méjane (Aix-en-Provence) et un coût horaire relativement faible pour la bibliothèque de Villeurbanne. Ces différences s'expliquent aisément par le nombre d'heures d'ouverture de chacune des bibliothèques.

Graphique n° 1



La bibliothèque d'Aix-en-Provence ayant des heures d'ouverture très faibles (1 305 h) a par conséquent un coût horaire relativement élevé. Ce graphique ferait donc apparaître un dysfonctionnement pour cette dernière. Néanmoins il faut être prudent dans l'interprétation de ces ratios car un ratio élevé aurait pu être le signe d'un budget particulièrement important. Notons que dans le cas qui nous intéresse les trois bibliothèques ont un budget de fonctionnement du même ordre de grandeur (cf. tableau n° 11). En revanche,

⁶⁰Ce chiffre intègre les dépenses de personnel (avec charges de personnel) et les acquisitions de tous documents pris en investissement et en fonctionnement).

leur surface n'est pas la même, ce qui, nous en avons conscience peut fausser les données. Pour que la comparaison soit complètement significative, il serait nécessaire de connaître finement les services rendus par chaque établissement et la répartition des différents postes budgétaires (personnel, acquisitions...). Cet indicateur nous semble être un indicateur de performance qu'il faut, certes, analyser avec précaution mais qui recèle des informations significatives sur les choix fonctionnement des bibliothèques.

On ne peut utiliser cette comparaison à une grande échelle (toute une tranche démographique par exemple), mais uniquement sur des établissements similaires. Précisons, encore, que ce ratio, comme tout ratio, n'a de sens que confronté à d'autres ratios, mais il n'était pas dans nos objectifs de présenter un tableau de bord dans son ensemble.

En résumé, cet indicateur devrait permettre d'évaluer dans quelle mesure les coûts sont suffisamment répartis. Un trop fort coût horaire peut indiquer des horaires d'ouverture trop faibles ou un budget très important ; un très faible coût horaire peut indiquer une grande amplitude horaire ou un budget trop faible au regard des horaires d'ouverture.

Le ratio présente, un intérêt pour une auto-évaluation de la bibliothèque. Prenons l'exemple de la bibliothèque du Mans. Cette dernière a connu une augmentation de son budget de 7 % de 1990 à 1991. Or l'augmentation de son coût horaire de fonctionnement n'est lui que de 5 %. Ceci s'explique par un accroissement de l'amplitude horaire (1 908 heures en 1990, 1 950 en 1991). Le ratio traduit une meilleure performance pour la bibliothèque. Les deux autres bibliothèques ont, elles, connu une stabilité de leur coût horaire.

Cette analyse des coûts pourrait être affinée. Il serait intéressant de connaître le coût horaire d'une ouverture du dimanche, par exemple. Il est évident qu'un surcoût peut être amplement justifié si cette ouverture permet de toucher un public différent. Par ailleurs, là encore, cette donnée doit être confrontée avec des indicateurs d'efficacité tels que le nombre de prêt par heure par exemple.

Le nombre de prêt par heure

Ce ratio est un indicateur d'efficacité dont l'interprétation se révèle particulièrement délicate et notamment pour toute étude comparative. En effet, si l'on prend toujours pour exemple les trois mêmes villes en 1990, la confrontation des résultats n'est pas très probante. Les chiffres d'Aix-en-Provence sont relativement élevés mais ils sont dus à une faible ouverture, tandis que la bibliothèque de Villeurbanne qui a une très large amplitude horaire a un chiffre inférieur à celui d'Aix-en-Provence, quand dans la réalité elle prête, en 1990, plus du double de livres.

D'autre part, en terme d'auto-évaluation, ce ratio peut donner lieu à une double interprétation. Un fort taux de prêt peut être un signe de grande efficacité de la bibliothèque, mais aussi le signe d'une trop grande

concentration horaire. A l'inverse un faible taux peut être le révélateur d'un manque d'efficacité de la bibliothèque ou d'une très grande amplitude horaire, donc d'un plus grand confort des utilisateurs. Cette double interprétation est très claire pour la ville du Mans qui a, à la fois, connu une baisse du nombre de ses prêts annuels et une plus grande amplitude horaire. Le ratio donne une vision qui s'en trouve faussée.

Un autre ratio combiné avec les prêts pourrait être intéressant, c'est celui du nombre de prêt par tranche horaire et jour d'ouverture. Cette suggestion, faite par Catherine Pouyet⁶¹, permettrait d'affiner la répartition des effectifs disponibles, tant il nous semble illusoire de penser que le poste "personnel" peut augmenter indéfiniment.

L'analyse de ces deux ratios combinés à partir des horaires d'ouverture révèle un intérêt certain mais il ne peuvent être compris que dans un plan d'ensemble, mettant en perspective des données quantitatives et des données qualitatives. On aurait sans doute pu penser à d'autres ratios tels que le taux d'encadrement par heure d'ouverture, par exemple qui permettrait, sans doute, d'avoir une vision plus qualitative.

Enfin n'oublions pas une évidence ; un ensemble de ratios n'a de sens que s'il est confronté aux objectifs définis par l'organisation, et ne peut s'interpréter de manière isolée.

Notre seul objectif était de démontrer qu'il était possible d'utiliser la question des horaires d'ouverture, et en particulier les données fournies à la D.L.L., pour évaluer certains aspects de l'activité des bibliothèques publiques.

⁶¹Pouyet, Catherine. *EAO : évaluation assistée par ordinateur*. Bulletin des bibliothèques de France, t. 32, n°1, 1987, p. 50-60.

La problématique, posée dans ce mémoire, soulève un grand nombre d'interrogations auxquelles on ne peut donner de réponses définitives. Nous espérons que cette étude aura réussi à définir quelques grands axes de réflexion qui pourraient déboucher sur des études plus approfondies sur tel ou tel aspect de la question.

En particulier, il pourrait être significatif, en procédant à une comparaison sur quelques établissements, de rechercher quels sont les effets réels des horaires choisis (nocturnes, ouverture entre midi et deux, ouverture du dimanche, etc.) en terme d'usages et de pratiques.

Existe-t-il la possibilité de définir une grille, de proposer une modélisation des conséquences sur les usages de tel ou tel type d'horaire ? Cette approche demanderait une étude affinée des usages en bibliothèque, qui prendrait en compte les différentes tranches horaires considérées. A quel usage correspond, non seulement l'horaire choisi, mais aussi la forme d'ouverture retenue.

Ce type d'étude permettrait, sans doute, de dépasser l'aspect, souvent intuitif, des solutions retenues.

Bibliographie

Il n'existe, pour ainsi dire pas, de bibliographie sur la question des horaires d'ouverture à l'exception d'une référence française, un article de Louis Yvert, et de quelques références étrangères. En revanche cette question est abordée incidemment dans quelques articles dont nous donnons les références.

Cette bibliographie ne cherche pas à être exhaustive (notamment sur l'évaluation), mais recense les références utilisées dans le cours de ce mémoire et qui abordaient le sujet traité ou nous permettaient d'avoir des informations sur les bibliothèques sélectionnées dans nos entretiens..

Enfin, nous avons eu accès, dans le cours de notre étude, à certains documents internes à la D.L.L. ; nous les citons en notes.

Sources françaises

FRANCE. Ministère de la Culture. Direction du Livre et de la Lecture. Bibliothèques municipales : statistiques 1980. Paris : Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture, 1983.

FRANCE. Ministère de la Culture, de la Communication et des Grands travaux. Direction du Livre et de la Lecture. Bibliothèques municipales : statistiques 1987. Paris : Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture, 1990.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Direction de la programmation et du développement universitaire. Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements : 1989. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1991.

Sources étrangères

The Chartered Institute of Public Finance and Accountancy. London. Public Library statistics, 1990-91 : actuals. London : CIPFA, 1992.

The Chartered Institute of Public Finance and Accountancy. London. Public Library statistics, 1991-92 : estimates. London : CIPFA, 1991.

ESPAGNE. Ministerio de la Cultura. Direccion general de Libro y Bibliotecas. Centro de coordinacion bibliotecaria. Bibliotecas publicas del Estado : estudio estadistico, ano 1990. Madrid : Centro de coordinacion bibliotecaria, 1991.

La politique de la Direction du Livre et de la Lecture

FRANCE. Ministère de la Culture et de la communication, des Grands travaux et du Bicentenaire. Direction du Livre et de la Lecture. Objectif lecture : bibliothèques et décentralisation. 2e ed. mise à jour. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1989.

Gattégno, Jean. Bilan d'une action : la politique culturelle du livre. In Chartier, R. Pratique de la lecture. Paris : Rivages, 1985.

Lassalle, Marine de. *Ambitions et réalités d'une politique publique, la politique de la lecture menée par la Direction du Livre et de la Lecture de 1981 à 1989* : mémoire pour le diplôme d'études approfondies, *Système politiques comparés*. Paris : Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, Département de sciences politiques, 1990.

La politique d'évaluation de la Direction du Livre et de la Lecture : [entretien avec Dominique Arot]. *Interlignes* n° 24, p. 13-15.

Pingaud, Bernard. *Le Droit de lire, pour une politique coordonnée du développement de la lecture* : rapport à la Direction du Livre et de la Lecture. Paris : [D.L.L.], 1989.

Vandvoorde, Pierre. *Rapport au Premier ministre : les bibliothèques en France*. Paris : Dalloz, 1982, p.36-39.

Sur les horaires d'ouverture des bibliothèques et des musées

Références françaises

FRANCE. Ministère de la Culture et de la communication. Direction des Musées de France. *Les Musées en Régions : fréquentation, horaires, tarifs*. Paris : Direction des Musées de France, 1992, p. 14-19.

Yvert, Louis. *La Tâche qui reste à accomplir est immense ou les heures d'ouverture des bibliothèques municipales*. *Bulletin d'information de L'A.B.F.*, n° 151, 2e trim. 1991, p. 15-18.

Références étrangères

Umlauf, Konrad. *Erweiterung der Öffnungszeiten der Öffentlichen Bibliothek : realisierung eines Konzepts in Heilbronn*. *Abi-Technik* 10, 1990, n° 3, p. 205-212

Sur les bibliothèques publiques

Bertrand, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales dans les années 80 : un développement spectaculaire, mais inachevé*. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 4, 1992, p. 6-18.

Bony, Françoise. *Antony : un bâtiment au goût du jour*. *Livre-Hebdo*, n°37, 14 09 1990, p. 98.

Bony, Françoise. *Arles : 4 000 m² au coeur de la vieille ville*. *Livre-Hebdo*, n° 20, 15 05 1992, p. 48-49.

Bony, Françoise. *Avignon, Aix-en-Provence, Nîmes valent le détour*. *Livre-Hebdo*, n° 20, 15 05 1992, p. 49-55.

Bony, Françoise ; Botineau, Pierre. *Bordeaux ouvre enfin Mériadeck*. *Livre-Hebdo*, n° 24, 14 06 1991, p. 37-38.

Bony, Françoise. *Corbeil : retour à l'architecture monumentale*. *Livre-Hebdo*, n° 40, 28 09 1987, p. 132-136.

Bony, Françoise. *La Médiathèque du futur sur le modèle de Roanne*. *Livre-Hebdo*, n° 18, 03 05 1991, p. 67-69.

Bony, Françoise. *Les nouvelles ressources des bibliothèques*. *Livre-Hebdo* n° 11, 13 03 1992, p. 80-82.

Bony, Françoise. Orléans prépare sa médiathèque. *Livre-Hebdo*, n° 15, 10 04 1992, p. 136-137.

Calenge, Bertrand. Du dépôt à la bibliothèque intercommunale. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, n° 1, 1990, p.33-44.

Calenge, Bertrand. Les Bibliothèques centrales de prêt : dix années de mutation. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 4, 1992, p. 24-34.

Compra, Jérôme. Dossier médiathèques : nouvelles missions pour les bibliothécaires. *La Gazette des communes, des départements et des régions*, n° 1127/29, 29 juillet 1991, p. 16-20.

Guggenheim, Abel. Bordeaux : la documentation embarquée. *Archimag*, juillet-août 1991, p. 24-25.

Lamy, Jean-Philippe. Pour de nouveaux services dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 6, 1992 (à paraître).

Libraries in crisis. *The Bookseller*, 7 february 1992, p. 356-358.

Médiathèque de la ville de Roanne. *Technique et Architecture*, novembre 1990, p. 98-99.

Pouillas, Marie-Thérèse. Rennes : la bibliothèque dans la cité. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 5, 1992, p. 34-38.

Poulain, Martine. *Les Bibliothèques publiques en Europe*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 1992.

Seibel, Bernadette. *Au nom du livre, analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*. Paris : La Documentation française, 1988, p. 30-32.

Sur l'évaluation des bibliothèques publiques

Références françaises

Bertrand, Anne-Marie. Regards sur les publics : compter. *Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français*, n° 151, 2e trim. 1991, p. 11-14.

Betts, Douglas. La Gestion du fonds : le fond du problème. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 32, n° 1, 1987, p. 10-17.

Cane, Simon. Trafic, le modèle de Morse à la bibliothèque municipale d'Autun. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 32, n° 1, 1987, p. 26-40.

Carbonne, Pierre. Coût de gestion et tableaux de bord. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 31, n° 5, 1986, p. 476-479.

Carbonne, Pierre. Statistiques et évaluation dans les bibliothèques universitaires françaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 34, n° 4, 1989, p. 374-381.

Corvellec, Hervé. Evaluation des performances des bibliothèques : tendances, faiblesses et perspectives. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, n° 6, 1990, p. 356-365.

Dossier évaluation. Interlignes, n° 19, décembre 1990.

Poulain, Martine. Evaluer pour évoluer. Bulletin des bibliothèques de France, t. 37, n° 3, 1992, p.87-90.

Pouyet, Catherine. E.A.O. : évaluation assistée par ordinateur. Bulletin des bibliothèques de France, t. 32, n° 1, 1987, p.50-60.

Saïde, Jean. Les Indicateurs de gestion. Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, n° 134, 1er trim., 1987, p. 5-8.

Renoult, Daniel. Du bon usage des tableaux de bord. Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, 3 trim. 1987, n° 136, p. 27-28.

Références étrangères

Bloor, Ian. Performance indicators and decision support systems for libraries : a practical application of "Keys to success". London : British Library Research and Development Department, 1991.

King, Donald W. ; Griffith, Jose-Marie. Keys to success.London : Her Majesty's stationnery office, 1990.

Textes

FRANCE. Conseil supérieur des bibliothèques. Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques dans sa séance du 7 novembre 1991. Paris : Conseil supérieur des bibliothèques, 1991.

Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique. Journal Officiel, 16 juillet 1992, p. 9514-9515.

Décret n° 866424 du 12 mars 1986 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.

Décret n° 88-628 du 6 mai 1988 modifiant le décret n° 86-424 du 12 mars 1986 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.

Décret n° 88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de L'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales.

ANNEXES

Liste des annexes

- 1 Rapport annuel des bibliothèques municipales (exercice 1991)
- 2 Lettre d'accompagnement des rapports annuels 1991
- 3 Questionnaire sur l'équipement informatique des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt
- 4 Note aux préfets de département : recensement des bibliothèques municipales
- 5 Grille d'entretien avec les responsables de bibliothèque
- 6 Tableaux horaires des bibliothèques municipales mises en service depuis 1987, et ayant bénéficié du concours particulier 2e part (investissement).

Evaluations 1992
BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES

Rapport annuel (exercice 1991)
des Bibliothèques Municipales

Télécopie :

Nom du Directeur :

Statut du Directeur :

Bibliothèque en régie municipale
ou intercommunale directe ?

OUI NON

Corrections éventuelles de l'adresse ci-dessus

1 **Eléments financiers**

DÉPENSES PROPRES À LA BIBLIOTHÈQUE (EN FRANCS)

Pour le personnel (avec charges sociales)			1
Pour acquisitions de tous documents et abonnements (y compris sur crédits du CNL)	en investissement		2
	en fonctionnement		3
	TOTAL 2 + 3		4
TOTAL des rubriques 1 + 4			5

Investissement (hors documents) : construction, équipement, informatisation ... **6**

N.B. Merci de joindre une copie du formulaire fourni pour la détermination du concours particulier 1ère part

RECETTES PROPRES À LA BIBLIOTHÈQUE (EN FRANCS)

Autres recettes : amendes, ventes ... (à l'exclusion des subventions Etat et CNL)			7
Droits d'inscription (en cas de non gratuité)	Perçus à intervalles réguliers (cotisations annuelles, etc.)		8
	Perçus à chaque prêt		9
	TOTAL 8 + 9		10
TOTAL 7 + 10			11

N.B. : le montant des aides de l'Etat et du CNL est déjà connu par la Direction du Livre

2 **Locaux et véhicules**

		12	13	14
		Surface dans oeuvre (services publics et intérieurs confondus) en m ²	Nombre de bâtiments	Nombre de bibliobus
Centrale	A			
Annexes	B			
TOTAL	C			

N.B. Rubriques "annexes" ou "bibliobus" remplies : un questionnaire spécifique vous sera adressé.

3 Collections et circulation des documents

(en nombre d'unités) (bibliothèque centrale et tous points de desserte confondus)

		Livres			Document sonores
		enfants	adultes	TOTAL 15 + 16	
		15	16	17	18
Dépenses d'acquisitions (en Francs)					
ACQUISITIONS DE L'ANNEE	Nombre total d'unités				
	Dont achats				
	Dont dépôt légal et dons				
Désaffectations, pertes, éliminations aliénations, vols enregistrés dans l'année					
COLLECTIONS au 31-12 1991	Nombre total d'unités (G + H + I)				
	dont en libre accès				
	dont en magasins (non patrimonial)				
	dont patrimoine (1)				
Nombre de prêts aux usagers individuels					
Nombre de communications sur place sur demande					

4 Périodiques

Nombre d'abonnements et de services gratuits en cours	23
Nombre de titres morts	24

5 Ouverture de la centrale à tous les publics

(hors accueil de classes ou publics spécifiques)

Jours par semaine	25
Heures par semaine	26
Jours effectifs dans l'année	27
Heures dans l'année	28

6 Emprunteurs inscrits

(Nombre de personnes ayant effectué au moins un emprunt dans l'année ; centrales, annexes et bibliobus confondus)

Adultes	29
Enfants (moins de 14 ans)	30
TOTAL 29 + 30	31

7 Prêt aux collectivités

Nombre d'établissements desservis	32
Nombre de livres déposés	33

déogrammes	Périodiques	Autres documents	TOTAL (2) colonnes 17, 18, 19, 20, 21	
19	20	21	22	
				A
				B
				C
				D
				E
				F
				G
				H
				I
				J
				K

(1) Patrimoine : documents anciens (19ème siècle compris), rares ou précieux soumis à des conditions particulières de conservation.

(2) Le total (rubrique 22 A) est égal au chiffre qui figure à la ligne 4 (tableau 1)

N.B. : des questionnaires spécifiques seront adressés aux bibliothèques ayant rempli les rubriques 18 - 19 ou 21

8 Prêt entre bibliothèques

(à l'exclusion des transactions à l'intérieur du réseau de la BCP)

Nombre de transactions

Documents prêtés		34
Documents reçus		35

Une enquête est prévue sur cette activité auprès des bibliothèques concernées

9 Informatisation

La bibliothèque est-elle informatisée ?

OUI

NON

36

Un questionnaire spécifique est adressé d'autre part par la Direction du Livre et de la Lecture à toutes les bibliothèques des communes de plus de 5000 habitants dans le cadre d'une première enquête sur leur équipement informatique.

10 Participation au réseau de prêt de la BCP

Votre bibliothèque est-elle desservie par la BCP ?

OUI

NON

37

si oui, fournissez-vous des statistiques à la BCP ?

OUI

NON

38

11 Animation

L'animation étant une activité difficilement quantifiable, elle fera l'objet d'une enquête qualitative.

12 Personnel (en poste au 31 décembre) et formations suivies par ce personnel

(1) Exemple : 1 personne à plein temps + 1 personne à 80% + 1 personne à 50% = 2,3 emplois en équivalent-temps plein.

(2) ayant suivi des formations (exemple : ABF, CAFB, Institut Catholique, INTD et tous diplômes équivalents)

Nombre de personnes	Nombre d'emplois équivalent temps plein (1)	Ayant suivi une formation professionnelle dans l'année					Visites, journées d'information, salons professionnels
		Initiale post-recrutement		Continue			
		Nombre d'agents	Durée totale en jours	Nombre d'agents	Durée totale en jours		
39	40	41	42	43	44	45	
TOTAL							A
Conservateurs d'Etat							B
Conservateurs territoriaux							C
Bibliothécaires							D
Assistants qualifiés							E
Assistants							F
Inspecteurs de surveillance et magasinage							G
Agents qualifiés du patrimoine				Sans objet en 1991			H
Agents du patrimoine							I
Agents techniques, chauffeurs, contremaîtres, O.P.							J
Personnel administratif	cat.A						K
	cat.B						L
	cat.C						M
Contractuels							N
Autres personnels : CES, TUC, vacataires, etc							O
Bénévoles qualifiés (2)							P
Bénévoles non formés							Q

13 Formations dispensées par la bibliothèque

(aux bibliothécaires, médiateurs et partenaires divers)

Exemple : un stage durant 2 jours, plus une demi-journée et accueillant 10 stagiaires = 2,5 journées-formation et 25 journées-stagiaires.

Nombre de stagiaires reçus dans l'année	46
Nombre de journées-formation assurées par la bibliothèque	47
Nombre de journées-stagiaires assurées par la bibliothèque	48

Cachet et signature :

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce questionnaire selon le circuit administratif indiqué dans la lettre d'accompagnement.



14 MAI 1992

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Education
Nationale
et de la Culture

à

Mesdames et Messieurs les
Préfets de département
s/c de Messieurs
les Préfets de Région
Directions régionales des
Affaires Culturelles

Direction
du Livre et de
la Lecture

Affaire suivie par **Aline Lang**
Poste **40.15.73.19**
Références **nr 92-839**

27, avenue de l'Opéra
75001 Paris France

Téléphone (1) 40 15 73 00
Télécopie (1) 40 15 74 04

OBJET : Rapport annuel des bibliothèques municipales
(décret N° 88-1037 du 9 Novembre 1988)

Veillez trouver ci-joint les nouveaux
formulaire de rapport annuel des bibliothèques
municipales, que je vous demande de bien vouloir
transmettre aux villes de votre département.

Le rapport devra être rempli par chaque ville en
4 exemplaires :

- l'exemplaire portant l'étiquette-adresse devra m'être
retourné par votre intermédiaire à l'adresse suivante

Ministère d'Etat, Ministère de l'Education Nationale et
de la Culture
Direction du Livre et de la Lecture
27, Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.

- un exemplaire sera adressé à

Ministère d'Etat, Ministère de l'Education Nationale et
de la Culture
Inspection générale des Bibliothèques
3-5 boulevard Pasteur
75015 - PARIS

- un exemplaire sera adressé au Préfet de région,
Direction régionale des affaires culturelles

- le dernier exemplaire étant conservé par les mairies
et destiné à leurs archives.

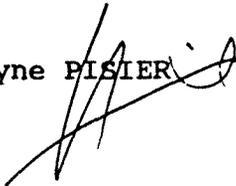
Ce rapport simplifié est adressé cette année à un nombre de communes plus important, à la suite de l'enquête menée par votre intermédiaire, avec l'aide des départements. Des questionnaires spécialisés (documents audio-visuels, patrimoine, formation, etc) seront ultérieurement adressés aux communes concernées après dépouillement du présent questionnaire.

La simplification et l'actualisation du formulaire de rapport annuel permettra une publication plus rapide des résultats nationaux.

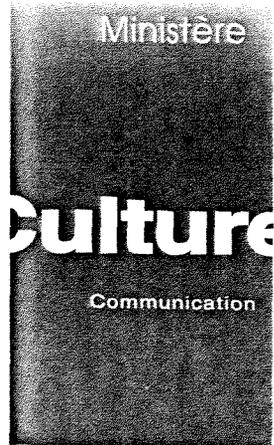
Je vous demande de bien vouloir m'adresser ces documents avant le 5 Juillet, délai de rigueur. Il conviendra de rappeler, le cas échéant, aux communes que la remise de ce rapport constitue une obligation réglementaire et conditionne la mise au point d'indicateurs nationaux indispensables à l'ensemble des partenaires concernés par le développement des bibliothèques.

Pour le Ministre
et par délégation

Le Directeur du livre
et de la lecture

Evelyne PLSIER 

N.B. Le nouveau formulaire, mis au point avec le concours de nombreux professionnels, pourra être amélioré au terme de sa première année d'usage, grâce à vos remarques.



Evaluations¹⁹⁹²
BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES

Questionnaire sur l'équipement informatique

des Bibliothèques Municipales et des Bibliothèques Centrales de Prêt

1	La bibliothèque est informatisée <i>si oui, se reporter au questionnaire 1.</i>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
2	La bibliothèque est en cours d'informatisation <i>si oui, se reporter au questionnaire 2.</i>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
3	La bibliothèque est en cours de changement de système <i>si oui, se reporter au questionnaire 1 pour le système en fonction et au questionnaire 2 pour le futur système.</i>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Cocher les cases correspondant à la bonne réponse.

Questionnaire 1

la bibliothèque est informatisée

4 L'unité centrale est-elle réservée à la bibliothèque ? OUI NON

5 Quel organisme ou service gère l'unité centrale ?

6 Marque de l'unité centrale :

7 Nom du système d'exploitation :

8 Nom du ou des logiciels :

9 Année d'installation du système en cours :

10 Votre système informatique est-il interconnecté avec d'autres établissements : OUI NON
si oui précisez :

Fonctions utilisées réellement				
Cocher les cases correspondantes				
	livres 1	périodiques 2	documents sonores 3	vidéo 4
11	Acquisitions			
12	Catalogage			
13	Prêt			
14	Réservations			
15	Statistiques			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

16 Nombre de notices dans le catalogue informatique :

17 Format de catalogage à la saisie :

18 Récupération courante de notices
auprès de services bibliographiques extérieurs :
si oui, lesquels ? OUI NON

19 Participez-vous à un réseau de catalogage partagé ?
si oui, lequel ? OUI NON

20 Les bibliobus sont-ils informatisés ?
précisez : OUI NON

21 Les annexes sont-elles informatisées ? OUI NON

Nombre de terminaux connectés à l'unité centrale

	usage interne 1	usage public 2	usage mixte 3	total 4
22 Ecrans				
23 Minitels				
24 Total				

25 Proposez-vous aux utilisateurs
un service de consultation en ligne de bases de données?
si oui, lesquelles: OUI NON

26 Utilisez-vous des applications informatiques autres
que l'informatique documentaire ?
si oui, précisez : OUI NON

27 Etes-vous membre d'un club d'utilisateurs ? OUI NON

28 Question réservée aux bibliothèques centrales de prêt :
Echangez-vous des notices
avec une ou plusieurs bibliothèques de votre réseau ?
si oui, précisez : OUI NON

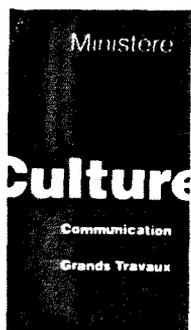
Questionnaire 2

la bibliothèque est en cours d'informatisation

29	Le projet a-t-il été inscrit au budget ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
30	Un cahier des charges a-t-il été rédigé ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
31	L'unité centrale sera-t-elle réservée à la bibliothèque ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
32	Quel organisme ou service gèrera l'unité centrale ?		
33	Le fournisseur est-il choisi ? <i>si oui lequel ?</i>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
34	Nom du logiciel :		
35	Prévoyez vous une interconnexion avec d'autres établissements ? <i>si oui, précisez :</i>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire et vous demandons de bien vouloir le renvoyer, selon le circuit administratif habituel, à la Direction du Livre et de la Lecture.

Tout document pouvant illustrer vos réponses (cahier des charges...) pourra être joint à ce courrier et sera le bienvenu.



04 DEC. 1991

Le Directeur du Livre
et de la Lecture
à
Mesdames et Messieurs
les Préfets de département

Direction
du Livre et de
la Lecture

Affaire suivie par Dominique AROT
Poste 40.15.75.02
Références DLL/DBL/DA/CM N° 91-1798

27, avenue de l'Opéra
75001 Paris France

Téléphone (1) 40 15 73 00
Télécopie (1) 40 15 74 04

OBJET : Recensement des bibliothèques municipales.

La Direction du Livre et de la Lecture souhaite faire de l'évaluation du réseau des bibliothèques publiques l'une de ses priorités, en particulier par un recensement exhaustif des bibliothèques municipales qui répondent à ces trois critères :

- . local spécialement affecté à la bibliothèque
- . capacité de renouvellement des collections (budget propre en régie municipale directe)
- . responsabilité de la bibliothèque confiée à une personne ayant reçu une formation (éventuellement bénévole).

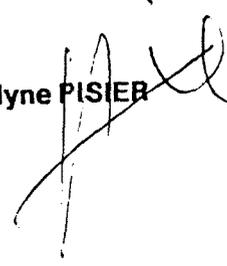
Il m'est apparu que les bibliothèques centrales de prêt des départements, par leurs missions, leur champ de compétence (les communes de moins de 10 000 habitants), leurs fonctions de tête de réseau, pouvaient être des auxiliaires précieux dans cet effort de recensement.

Il vous appartiendra de proposer au Président du Conseil général d'associer la bibliothèque centrale de prêt à cette collecte.

Les bibliothèques, dont les départements voudront bien nous signaler l'existence, recevront dans les mois qui viennent, un formulaire de collecte annuelle des statistiques, dans une présentation désormais simplifiée.

La conjonction de tous nos efforts aboutira ainsi à une photographie précise de l'Etat de la lecture publique en France. Cette évaluation nationale sera assurément profitable à l'ensemble des partenaires qui oeuvrent pour le développement de la lecture dans notre pays.

Evelyne PISIER



P.J. :

Note de présentation
aux départements.

C.P.I. :

- . Directions régionales des affaires culturelles
- . Inspecteurs généraux
- . Développement de la lecture

Grille d'entretien

I Situation actuelle de la bibliothèque

Cette série de questions a pour objectif de cerner, de faire le portrait de la situation réelle de la bibliothèque interrogée.

- 1 Quel est le nombre d'heures d'ouverture par semaine ?
- 2 Quel est le nombre de jours d'ouverture de la bibliothèque?
- 3 Quels sont les horaires de la bibliothèque ?
- 4 Existe-t-il un horaire unique pour tous les services de la centrale ?

Si non quels sont les différents horaires?

- 5 Avez-vous des horaires saisonniers ; si oui pourquoi ?
- 6 La situation présente est elle le résultat d'une décision

personnelle (direction)
imposée par les élus
lié au personnel de la bibliothèque

- 7 Ouvrez-vous le dimanche ou avez-vous une nocturne ?

si oui, la décision est-elle une décision personnelle, imposée par les élus, demandée par le public (sous quelle forme) ?
avez-vous rencontré des résistances, de quelle nature (personnel...)

qu'attendiez-vous de ces plages d'ouverture ?

quels ont été les effets ?

si non pensez-vous qu'elle a un intérêt et dans quelles conditions ?

- 8 Avez-vous un jour de fermeture ? Quel est-il ?
- 9 Quel est pour vous le meilleur jour de fermeture et pourquoi ?
- 10 Combien faut-il de personnes pour ouvrir votre bibliothèque (il s'agit là d'un nombre minimum)?
- 11 Quel type de personnel assure l'accueil du public ?

personnel qualifié, quel type de personnel qualifié (catégorie A-B-C)

personnel non qualifié, quel type de personnel non qualifié (CES, vacataires, bénévoles...)

- 12 Cette situation vous paraît-elle satisfaisante, si non pourquoi ?

13 L'extension des heures d'ouverture vous semble-t-elle un objectif prioritaire pour votre bibliothèque ?

Si oui pourquoi ? Quels sont les autres ?

Si non, quel est votre objectif prioritaire ?

14 Existe-t-il des pressions en faveur d'une modification des horaires d'ouverture ?

Si oui de quelle nature sont-elles ?

pressions externes : public, élus

pressions internes : personnel

15 Comment avez-vous identifié ces pressions (pétitions, grèves, directives) ?

16 Quels sont les obstacles principaux à une extension des heures d'ouverture ?

Economique (insuffisance du budget de fonctionnement, manque de personnel)

psychologique (résistance externe et interne, sécuritaire)

architecturales

autres

II Modifications dans les cinq dernières années

Cette série de questions vise à replacer la situation de la bibliothèques dans une perspective historique : savoir dans quelle mesure les modifications apportées ont eu les effets escomptés.

Ces questions reposent sur la volonté de savoir dans quelle mesure la question des horaires d'ouverture a fait partie des préoccupations de la bibliothèque et quelles ont été les conséquences sur le fonctionnement de l'établissement.

17 Avez-vous apporté des modifications aux horaires d'ouverture dans les 5 dernières années ?

Si oui qu'attendiez-vous de ces modifications ?

Quel a été l'impact de ces modifications tant au niveau interne qu'au niveau externe ?

Quels ont été les effets réels de ces modifications ?

Quelles ont été les conséquences sur le public, sur les usages de la bibliothèque ?

- 18 Si vous occupez un nouveau bâtiment, l'architecture de la bibliothèque a-t-elle eu des conséquences sur les horaires d'ouverture ?

Lesquelles ?

III Modifications à venir

Ces questions ont pour but de savoir dans quelle mesure la bibliothèque intègre la question des horaires dans ses projets.

- 19 Avez-vous des projets de modification des heures d'ouverture de la bibliothèque ?
si oui quels effets attendez-vous de ces modifications ?
- 20 Avez-vous un projet de construction ?
si oui la donnée "horaire" entre-t-elle en ligne de compte dans le projet et comment ?

IV Questions générales

- 21 L'indicateur "Heures d'ouverture" vous paraît-il un indicateur pertinent pour évaluer l'activité des bibliothèques publiques ?
- 22 que recouvre pour vous la notion d'ouverture, quels usages (communication sur place, prêt, prêt-inter, communication de documents précieux, visites, expositions...), quels services ?
- 23 Existe-t-il, à votre avis, un lien entre horaire d'ouverture et composition du public ?
- 24 A partir de quel seuil, pensez-vous qu'on peut parler de bibliothèque (cas d'une annexe) ?
- 25 Pensez-vous que l'utilisation des nouvelles technologies pourrait favoriser des heures d'ouverture plus larges :
- Informatisation
 - Robot
 - Distributeurs de livres
- 26 A votre avis l'Etat doit-il intégrer les horaires d'ouverture dans ses critères d'attribution de subvention (au même titre qu'un critère de surface).

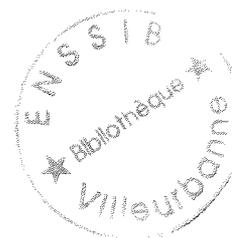
27 Que pensez-vous du quadruple indicateur demandé par la D.L.L. dans son questionnaire 1991 :

nombre d'heures /s nombre d'heures/a nombre de jours/s nombre de jours/a

28 Pensez-vous utiliser ces indicateurs pour l'évaluation de votre bibliothèque ?

Bibliothèques des villes entre 20 000 et 50 000 habitants mises en service depuis 1987 : évolution des horaires.

Ville	Population	Année	Surface en m ²	H/S 1980	H/S 1987	H/S 1990	H/S 1991
Rambouillet	22 487	1990	1933	21	23	23	22
Libourne	23 312	1990	2803	40	40	40	40
Begle	23 426	1987	830	14	19	19	19,5
Cenon	23 885	1987	300		16	NC	NC
Bezons	24 109	1987	1690	23	27	23	23
Firminy	24 356	1988	2088			26	26
Saint-lo	24 792	1989	1877	24	26	28	28
Sucy-en-Brie	25 924	1991	1642	21	32	36	36
Rodez	26 974	1991	2450	36	36		35,5
Saintes	27 486	1987	1525	14	28	28	27,5
Rochefort	27 716	1988	3552	24	24	27	26,5
Les Ulis	28 238	1987	2410	7	19	18	18,5
Conflans Sainte Honorine	29 003	1988	1841	0	27	26	26
Palaiseau	29 362	1990	2232	22	23	23	23
Tremblay les Gonnesse	29 660	1989	2000	21	21	21	19
Rezé	33 703	1991	2244	15	24	NC	NC
Montelimar	30 213	1988	2468	25	32	29	29,5
Anglet	30 364	1989	1830	NC	NC	31	NC
La Ciotat	31 727	1988	2286	NC	NC	33	33
Les Mureaux	31 819	1987	2300	19	23	22	24
Soisson	32 236	1988	2000	31	31	31	31
Le Creusot	32 309	1987	1128	18	27	27	27
Livry-Gargan	32 .806	1990	2071	22	23	25	25
Montbeliard	33 362	1987	2600	40	36	36	36
Romans sur Isère	33 888	1988	2000	34	30	29	29
Perigueux	35 392	1988	3455	37	27	37	36,5
Corbeil Essonnes	38 100	1988	2980	22	22	26	26,5
Lens	38 307	1989	2830	35	39	38	38,5
Noisy-le- Grand	40 251	1989	2937	32	29	38	38
Sete	40 466	1989	3335	40	39	35	35
Saint-Priest	42 913	1987	2000	20	26	26	27
Bourg-en- Bresse	43 675	1988	1800	30	NC	NC	30
Bondy	44 337	1987	2400	25	23	28	28



Bibliothèques des villes > 300 000 habitants mises en service depuis 1987 : évolution des horaires.

Ville	Population	Année	Surface en m ²	H/S 1980	H/S 1987	H/S 1990	H/S 1991
Nice	338490	1987	4000		52	51	51

Bibliothèques des villes entre 1 000 000 et 300 000 habitants mises en service depuis 1987 : évolution des horaires.

Ville	Population	Année	Surface en m ²	H/S 1980	H/S 1987	H/S 1990	H/S 1991
Nancy	102410	1991	6360	48		50	32
Perpignan	113646	1990	2827	34	34	39	39
Villeurbanne	118330	1988	5500	35	0	45	45
Aix-en-P	124550	1989	7605	32	32	26	26
Le Mans	150331	1988	8678	38	34	38	39
Bordeaux	213274	1991	25773	45	45	0	24

Bibliothèques des villes entre 50 000 et 100 000 habitants mises en service depuis 1987 : évolution des horaires.

Ville	Population	Année	Surface en m ²	H/S 1980	H/S 1987	H/S 1990	H/S 1991
Arles	50 772	1989	3620	38	33	24	23,5
Antony	54 668	1990	2850	34	52	29	29
Beauvais	56 278	1991	3767	48*	34	28	28
Niort	60 230	1987	4438	29	29	29	29
Charleville Mezieres	61 600	1989	1294	26	30	30	30
Saint Quentin****	65 067	1987	2165	30	25	NC	28,5
Calais	76 940	1987	3500	39	22	0	30
Vitry sur Seine	85 820	1990	3297	33	33	31	27,5
Tourcoing	97 121	1988	4033	35	34	34	34



9611641